

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 25 octobre 2002



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/2002/15

7 février 2003

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2002 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.3/2002/14/Rev.1.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

TABLE DES MATIÈRES

	Page
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2002/EB.3/1 Questions stratégiques actuelles et futures	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2002/EB.3/2 Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007) : Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire	3
2002/EB.3/3 Examen de l'harmonisation des programmes et des processus de programmation concernant le cycle des programmes du PAM	5
2002/EB.3/4 Politique du PAM sur les dons de produits alimentaires génétiquement modifiés/issus de la biotechnologie	6
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2002/EB.3/5 Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2000–2001	8
2002/EB.3/6 Rapport sur l'exécution du budget (2000–2001)	11
2002/EB.3/7 Rapport final sur l'analyse du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI)	12
2002/EB.3/8 Soldes de trésorerie du PAM: Composition et niveaux appropriés de la trésorerie	15
2002/EB.3/9 Rapport final sur les projets clos avant 2001 et transférés sous WINGS	15
2002/EB.3/10 Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (2000–2001)	17
RAPPORTS D'ÉVALUATION	
2002/EB.3/11 Rapport résumé de l'évaluation thématique des Engagements du PAM en faveur des femmes (1996–2001)	18
2002/EB.3/12 Rapport résumé de l'évaluation thématique des opérations spéciales	19
2002/EB.3/13 Rapport résumé de l'évaluation thématique de l'approche-programme par pays	20
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST	
Questions opérationnelles	
2002/EB.3/14 Schéma de stratégie de pays—Niger	21
2002/EB.3/15 Programme de pays—Mali (2003–2007)	22
2002/EB.3/16 Programme de pays—Mauritanie (2003–2008)	22
2002/EB.3/17 Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 10064.1	23
Rapports d'évaluation	
2002/EB.3/18 Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Niger (1999–2002)	23
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE	
Questions opérationnelles	
2002/EB.3/19 Schéma de stratégie de pays—Kenya	24
2002/EB.3/20 Programme de pays—Éthiopie (2003–2006)	25



2002/EB.3/21	Augmentation budgétaire pour le projet de développement— Programme de pays—Kenya 10009.0	25
2002/EB.3/22	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Érythrée 10192.0	25
2002/EB.3/23	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région des Grands Lacs 10062.1	26
2002/EB.3/24	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Somalie 10191.0	26
Rapports d'évaluation		
2002/EB.3/25	Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Kenya (1999–2003)	27
2002/EB.3/26	Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Lesotho (2000–2002)	27
2002/EB.3/27	Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Madagascar (1999–2003)	28
2002/EB.3/28	Rapport résumé de l'évaluation des interventions prolongées de secours et de redressement 6077.00 et 6077.01—Région des Grands Lacs	28
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE CENTRALE		
Questions opérationnelles		
2002/EB.3/29	Programme de pays—Cameroun (2003–2007)	29
2002/EB.3/30	Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement—Angola 10054.1	29
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE		
Questions opérationnelles		
2002/EB.3/31	Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement—Sri Lanka 10067.0	30
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET MÉDITERRANÉE		
Questions opérationnelles		
2002/EB.3/32	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Iran 10213.0	31
Rapports d'évaluation		
2002/EB.3/33	Rapport résumé d'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement—Iran 6126.00	31
PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Questions opérationnelles		
2002/EB.3/34	Schéma de stratégie de pays—El Salvador	32
2002/EB.3/35	Programme de pays—Haïti (2003–2006)	33
2002/EB.3/36	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région de l'Amérique centrale 10212.0	33
Rapports d'évaluation		
2002/EB.3/37	Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—El Salvador (1998–2002)	33



PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION EUROPE ORIENTALE**Questions opérationnelles**

2002/EB.3/38	Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Géorgie 10211.0	34
--------------	--	----

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

2002/EB.3/39	Projet de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002—Cambodge 10170.0	35
2002/EB.3/40	Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002	35
2002/EB.3/41	Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002	35
2002/EB.3/42	Opérations d'urgence approuvés par le Directeur exécutif ou le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1er janvier et le 30 juin 2002	35

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES

2002/EB.3/43	Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2003–2004	36
--------------	---	----

QUESTIONS DIVERSES

2002/EB.3/46	Visite à Cuba des membres du Conseil d'administration du PAM	37
2002/EB.3/47	Visite en Haïti des membres du Conseil d'administration du PAM	37
2002/EB.3/48	Mémorandum d'accord entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial—juillet 2002	37



QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

Questions stratégiques actuelles et futures (2002/EB.3/1)

1. Le Directeur exécutif a présenté oralement les grands enjeux que doit relever le Programme au cours de l'année à venir. Il a saisi cette occasion pour proposer différentes réponses stratégiques à ces enjeux. Il a souligné qu'il se donnait comme objectif central durant son mandat de faire en sorte que le PAM soit réputé être l'organisation la mieux gérée du système des Nations Unies, et le meilleur employeur.
2. Il a fait valoir que l'une des questions les plus pressantes et les plus graves que doit affronter l'Organisation a trait à ses ressources. Le nombre des situations d'urgence dans le monde va croissant, et des populations nombreuses sont en danger en Afrique australe, dans la Corne de l'Afrique, dans le Sahel et en Amérique centrale. En outre, la situation d'urgence qui se prolonge en République populaire démocratique de Corée pose des problèmes graves, et les niveaux de financement baissent quand bien même les besoins restent stables. Le PAM a besoin d'accroître ses ressources afin de faire face à la faim dans le monde, alors même que les prix des céréales sur le marché mondial sont en hausse.
3. Il a rappelé que, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les progrès dans la réduction de la faim dans le monde se sont ralentis jusqu'à pratiquement s'interrompre. Les objectifs de développement du Millénaire constituent un contexte important pour le travail du PAM. L'aide alimentaire joue un rôle déterminant dans la réponse apportée en vue d'atteindre six de ces dix objectifs. La faim est un fléau qui frappe des millions de personnes, qu'elles vivent dans des situations de guerre ou dans un environnement relativement stable.
4. Le Directeur exécutif a mis en lumière les limites que présentent, selon lui, les catégories actuelles de programmation du PAM, à savoir développement, redressement et urgences. Il a suggéré que les programmes du PAM soient axés sur des domaines thématiques comme la nutrition et la santé, y compris la lutte contre la tuberculose et le VIH/SIDA; la sécurité alimentaire et les filets de sécurité; enfin l'éducation et la formation. Le Secrétariat souhaite à cet égard consulter le Conseil sur la manière de fonctionner, avec des ressources limitées, pour régler au mieux cette question, non seulement en ce qui concerne les catégories de programmation, mais aussi les pays où intervient le PAM: en effet, les contraintes de ressources imposeront au PAM de réduire encore le nombre des pays auxquels il apporte son aide, en ciblant soigneusement ses ressources précieuses vers ceux qui en ont le plus besoin.
5. Le Directeur exécutif a suggéré que l'un des moyens d'accroître les financements pouvait être d'augmenter le nombre des donateurs au PAM. Il a souhaité que le budget du PAM puisse atteindre 3 milliards de dollars en 2007. Pour y parvenir, toutefois, le PAM devrait élargir considérablement sa base de ressources; actuellement, 10 donateurs fournissent 90 pour cent des ressources de l'Organisation. Il a déclaré qu'il s'appliquait à rechercher de nouveaux donateurs, et que l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie, l'Algérie, la Thaïlande et l'Inde avaient effectué des dons en nature au Programme ou s'étaient enquis de la possibilité de le faire. Le PAM avait désormais besoin d'identifier des bailleurs de fonds pour rendre opérationnels ces dons en nature. Une autre voie dans laquelle le PAM pourrait s'engager au cours de l'année à venir consisterait à établir des partenariats constructifs avec le secteur privé. Ces partenariats devraient générer des ressources et offrir des compétences complémentaires pour les opérations de terrain. Le PAM a négocié des



relations de partenariats avec une grande société internationale spécialisée dans la livraison expresse, la logistique et les services de messagerie.

6. Le Directeur exécutif a souligné que le renforcement de la visibilité du PAM était un élément clé pour attirer des financements. Il convenait de mettre davantage l'accent sur la communication avec le grand public et les donateurs. Les donateurs devaient être mieux informés de la manière dont leurs contributions étaient utilisées, et ce en temps voulu. À compter de janvier 2003, un nouveau service de gestion axée sur les résultats sera constitué qui serait chargé d'améliorer l'activité redditionnelle relative aux contributions des donateurs et aux activités du PAM. Ce service permettra au PAM de réexaminer ses priorités et de resserrer le cadre de ses opérations. Dans le cadre de ce processus, le PAM réduira le taux des coûts d'appui indirects de 7,8 pour cent à 7,0 pour cent pour 2003.
7. Le Directeur exécutif a annoncé plusieurs nominations de personnel de rang supérieur. Mme Shelia Sisulu, actuellement Ambassadeur d'Afrique du Sud aux États-Unis, deviendra Directeur exécutif adjoint à compter de janvier 2003. M. Jean-Jacques Graisse restera au PAM dans les fonctions de Directeur exécutif adjoint (opérations). M. John Powell a été prié d'appuyer la Division des ressources et des relations extérieures dans la réorganisation et la restructuration des relations avec les donateurs et des communications, en particulier avec les donateurs non traditionnels.
8. Le Directeur exécutif a réaffirmé l'engagement du PAM à collaborer avec les autres organismes du système des Nations Unies, et notamment avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Il a rappelé la signature de mémorandums d'accord avec le HCR et l'UNICEF, ainsi que la collaboration du PAM avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), dans de nombreuses situations d'urgence de grande ampleur. Le Directeur exécutif a aussi souligné la nécessité d'établir des relations plus étroites avec les institutions financières que sont la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales.
9. Le Directeur exécutif a clairement exposé la position du PAM concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM), et a insisté sur la volonté de l'Organisation d'acheter des céréales au niveau local ou régional. Il a souligné que tous les dons que reçoit le PAM doivent être conformes aux normes du Codex Alimentarius en matière d'innocuité et d'hygiène des aliments et que tous les pays bénéficiaires sont libres d'accepter ou de rejeter les produits qui leur sont offerts par l'entremise du PAM.
10. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif pour sa détermination et pour les initiatives qu'il a engagées depuis qu'il a pris ses fonctions en vue d'aider les pauvres qui souffrent de la faim. Les membres du Conseil se sont félicités de la volonté du Directeur exécutif d'élargir la base de ressources du Programme, et attendent beaucoup de consultations sur les questions stratégiques. Différents membres ont noté que les pays bénéficiaires devaient être libres d'accepter ou de rejeter les produits génétiquement modifiés s'ils le souhaitaient, et que le PAM devrait les aider à trouver une solution de remplacement. Le Conseil s'est félicité de la décision d'établir un service de gestion axée sur les résultats, et a souligné combien il importait d'améliorer les capacités de suivi et d'évaluation du PAM.



QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Politique concernant la problématique hommes-femmes (2003–2007): Engagements renforcés en faveur des femmes pour assurer la sécurité alimentaire (2002/EB.3/2)

11. Le Conseil s'est déclaré pleinement satisfait de la politique du PAM concernant la problématique hommes-femmes, y compris l'examen systématique et le processus consultatif engagés pour la préparer. Le Secrétariat a été félicité d'avoir choisi une stratégie appropriée permettant d'avancer en direction des objectifs de développement du Millénaire, et d'avoir prévu la nécessité de renforcer de manière appropriée la mise en oeuvre de ces engagements.
12. Le Secrétariat a remercié les membres pour leurs encouragements et leurs observations favorables, ainsi que pour leurs suggestions au sujet de la mise en oeuvre, par exemple la nécessité de disposer d'un plan d'exécution systématique, faisant intervenir tant les femmes que les hommes, et d'inclure des considérations de santé génésique dans les interventions en matière de santé et de nutrition. Il a été convenu que le Secrétariat travaillerait au renforcement de la perspective hommes-femmes dans les opérations d'aide humanitaire, et entreprendrait pour ce faire des essais pilotes visant à accroître le contrôle des femmes sur les produits alimentaires.
13. Le Secrétariat a informé les membres que, même si l'on considère généralement que la mise en oeuvre des Engagements en faveur des femmes est l'affaire des femmes, un nombre considérable d'hommes de l'Organisation avaient fait preuve d'initiative et joué un rôle moteur dans la mise en oeuvre de ces Engagements; le PAM était déterminé à permettre à des hommes de plaider la cause de l'égalité des sexes et de la promotion des femmes; cela valait aussi bien pour les membres du personnel que pour les agents des organismes gouvernementaux de contrepartie et les partenaires d'exécution. Le Programme était par ailleurs déterminé à répondre aux besoins spéciaux de tous les membres du personnel, hommes aussi bien que femmes, pour les aider à améliorer l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Le Secrétariat agissait à cet égard dans le contexte de la stratégie en cours de développement des ressources humaines, dont les résultats seraient traduits dans le Plan stratégique qui serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2003. Des membres ont observé que les efforts visant à atteindre un équilibre entre les sexes dans le tableau des effectifs devaient aller de pair avec une représentation géographique équilibrée, y compris des mesures spéciales visant au recrutement de femmes qualifiées de pays en développement.
14. Répondant à plusieurs observations sur l'importance de la participation des hommes à la mise en oeuvre de la politique sur la problématique hommes-femmes à l'échelon communautaire, le Secrétariat a souligné qu'il importait non seulement de s'adresser aux hommes, mais aux familles tout entières —dans leur contexte culturel— pour gagner leur adhésion à la promotion de la femme. Parallèlement, les hommes pourraient être associés à l'action au moyen de campagnes dans les médias, d'une utilisation accrue des approches participatives, et de leur participation aux comités d'exécution.
15. Plusieurs représentants ont souligné combien il importait de faire accéder les femmes à l'autonomie par le biais de l'éducation, de la formation et de leur participation aux activités génératrices de revenu, ainsi qu'au processus décisionnel. En effet seul un engagement productif des femmes pourrait conduire à une sécurité alimentaire durable des ménages.



16. Le Conseil a souligné que la bonne mise en oeuvre de cette politique dépendrait de la volonté politique manifestée par les gouvernements hôtes et de la mesure dans laquelle les principaux éléments de cette politique seraient incorporés dans les accords de partenariat. Le Secrétariat a informé les membres qu'il révisait actuellement les accords types avec les gouvernements hôtes; c'était à l'occasion de traduire la politique concernant la problématique hommes-femmes dans ces accords. Le PAM consulterait aussi la Banque mondiale et engagerait les gouvernements à renforcer la perspective hommes-femmes dans le processus de préparation du document stratégique pour la réduction de la pauvreté. Le Secrétariat a rappelé la collaboration du PAM avec les autres organismes des Nations Unies, et notamment la préparation en commun de l'analyse socio-économique et sexospécifique pour les directives d'urgence, menée avec la FAO, et la systématisation de l'analyse des capacités et de la vulnérabilité dans le processus d'appels communs, dans le cadre du Comité permanent interorganisations/Groupe de référence sur la parité hommes-femmes et l'aide humanitaire. Certains représentants ont demandé pourquoi l'accent n'était pas mis sur la participation de femmes ou de comités de femmes aux distributions de vivres dans les situations d'urgence. Le Secrétariat a expliqué que le PAM n'intervenait directement dans les distributions de produits alimentaires que dans quelques cas très rares, et qu'il ne pouvait s'engager au nom d'autrui, bien que certains partenaires comme le HCR aient manifesté un intérêt pour cela.
17. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet de la qualité des activités de suivi et d'évaluation du PAM, le Secrétariat a rappelé l'importance que le Directeur exécutif accorde à la gestion axée sur les résultats. Le Conseil a par ailleurs reçu l'assurance que les informations, tant quantitatives que descriptives, sur la problématique hommes-femmes fournies dans les rapports de projet normalisés seraient améliorées.
18. Le Conseil a été informé que l'accent mis sur les filles et sur les femmes, ainsi que l'importance accrue accordée aux interventions éducatives et nutritionnelles avaient suscité une réorientation générale des programmes où les activités vivres-contre-travail cédaient désormais la place aux activités vivres pour l'éducation et pour la formation, et ciblaient tout particulièrement les adolescentes. Il a été convenu que le travail stratégique devrait être accru pour mieux définir les activités vivres pour la formation, notamment au moyen d'analyses de marché pour s'assurer de la viabilité des métiers avant de lancer des formations à des activités génératrices de revenu particulières. Conformément au Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2003-2004 (WFP/EB.3/2002/11/Rev.1), le PAM avait l'intention de mieux définir les possibilités d'utilisation de l'aide alimentaire pour appuyer la formation, notamment des femmes et des adolescentes. Le Conseil s'est félicité que les interventions vivres-contre-travail soient conçues de manière à faciliter la participation des femmes.
19. Il a été proposé de supprimer certaines clauses de réserve dans le document à l'examen, par exemple l'expression "si des ressources peuvent être dégagées", de caractère trop général. Il a été demandé au Secrétariat de supprimer du projet de décision l'expression "lorsqu'il y a lieu", qui a trait aux besoins nutritionnels spécifiques des adolescentes dans les activités vivres pour la formation. Le Secrétariat a expliqué les raisons de la présence de cette expression, certaines interventions de formation étant trop brèves pour avoir un quelconque effet nutritionnel pour les intéressées.
20. Tandis que certains membres demandaient aux donateurs d'apporter une aide financière spéciale à la mise en oeuvre de la politique sur la problématique hommes-femmes en 2003, d'autres se sont inquiétés que, malgré l'engagement du PAM d'intégrer systématiquement une perspective sexospécifique, les dépenses correspondant à la conception et à la réalisation d'études de référence n'avaient pas été inscrites au budget des services d'administration et d'appui aux programmes (AAP) de l'exercice en cours. Le Secrétariat a



expliqué que les dépenses relatives à l'intégration d'une perspective sexospécifique étaient déjà prises en compte dans les budgets des programmes, mais que lors de l'établissement du budget AAP pour 2002–2003, en 2001, le PAM n'avait pas envisagé qu'il serait nécessaire de réaliser des études de référence. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que le travail du PAM, dans le domaine de l'égalité des sexes, figurait parmi les priorités et recevait le plein appui de toute la direction. Il a confirmé qu'à compter de 2004, les dépenses ayant trait à la prise en compte de la problématique hommes-femmes seraient intégrées dans les budgets AAP, et que pour 2003, des crédits seraient dégagés pour élaborer des directives et lancer les études de référence; la réalisation des activités prévues ne serait pas reportée à 2004.

Examen de l'harmonisation des programmes et des processus de programmation dans le contexte du cycle des programmes du PAM (2002/EB.3/3)

21. Le Président du Conseil, en se référant aux décisions prises par les conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF sur l'harmonisation des processus de programmation, a souligné l'importance que revêtait cette question et son lien avec le thème de la gouvernance. Il a ajouté que l'harmonisation constituait un des principaux nouveaux thèmes de la communauté internationale de développement. Il a informé les membres qu'ils seraient tenus au courant par le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF de l'évolution du processus à New York, ainsi que des améliorations apportées à l'efficacité de l'aide à l'issue de la réforme des Nations Unies et des processus de réformes afférents.
22. Dans son allocution, S.E. M. Franco, Ambassadeur et Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, s'est concentré sur la coopération intergouvernementale, surtout entre les conseils d'administration des organismes siégeant au Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a évoqué en particulier la coopération entre les groupes de travail du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Conseil économique et social afin de débattre les questions de fond se rapportant à la coordination de l'aide dans un pays particulier confronté à des problèmes de sécurité, d'aide humanitaire et de développement. Les échanges entre les membres des conseils des organismes du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies se sont améliorés grâce à la tenue de sessions conjointes des conseils d'administration et de visites communes sur le terrain, lesquelles avaient permis d'instaurer un meilleur dialogue avec les gouvernements bénéficiaires, qui aimaient traiter avec "l'ONU".
23. Le Conseil a évoqué plusieurs questions qui nécessiteraient un examen plus approfondi lors de la mise en œuvre du nouveau processus de programmation:
 - L'analyse de la situation du pays devrait traiter aussi bien des aspects du développement que des crises humanitaires et les réponses qu'il convenait d'y apporter, et comprendre un examen approfondi des questions susceptibles d'entraver les efforts menés pour le développement. Le bilan commun de pays et les documents du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devraient refléter la situation générale du pays.
 - Des liens clairs devraient être établis entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les autres stratégies de développement en particulier le DSRP.
 - La coordination sur le terrain devrait être renforcée davantage pour appuyer l'harmonisation des programmes.



- Tout devrait être fait pour réduire au maximum les coûts de transaction, élaborer des programmes conjoints et faire ressortir l'avantage comparatif du PAM.
 - Un groupe précis d'indicateurs permettant d'évaluer les programmes de pays était indispensable pour mesurer les résultats des interventions.
 - Dans le cadre des programmes de pays, il faudrait établir des liens entre les opérations d'urgence/interventions prolongées de secours et de redressement et le développement.
 - Les critères utilisés pour sélectionner un projet de développement plutôt qu'un programme de pays devraient être mieux définis.
 - Les problèmes posés par la mise en oeuvre devraient être identifiés et réglés.
24. Répondant à un membre qui s'interrogeait sur la façon dont l'UNICEF traitait des questions humanitaires dans son approche-programme, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a expliqué que l'Organisation avait défini une série de priorités stratégiques prenant en compte les changements de conjoncture du niveau régional, ce qui facilitait les opérations dans un pays donné. Que l'UNICEF intervienne pour faire face à une crise humanitaire ou à un problème relevant de la coopération pour le développement, ses priorités thématiques étaient quoi qu'il en soit choisies en fonction des besoins du pays.
25. Le Secrétariat a pris note des observations du Conseil et souligné que le PAM attachait une grande importance à l'appropriation par la population des programmes mis en œuvre, à l'établissement de partenariats et au renforcement des capacités, et qu'il faisait tout pour renforcer les liens entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le document stratégique de lutte contre la pauvreté à l'échelle du pays. Il a été observé que même si les instruments mis à disposition pour le processus de programmation grâce à la décision du Conseil étaient excellents, le PAM n'avait que des ressources de plus en plus faibles pour les mettre en pratique, ce qui constituait un obstacle réel à la mise en oeuvre d'un processus de programmation harmonisé.
26. Pour conclure, le Président du Conseil a déclaré que le Bureau devrait étudier plus longuement comment les Conseils d'administration des fonds et des programmes pourraient collaborer et que les discussions sur les questions essentielles touchant la redéfinition des catégories d'activités et l'établissement d'un lien plus concret entre les activités de développement et les opérations humanitaires et sur les questions plus générales de réforme des Nations Unies et d'harmonisation se poursuivraient en 2003.

Politique du PAM sur les dons de produits alimentaires génétiquement modifiés/issus de la biotechnologie (2002/EB.3/4)

27. Le Conseil a pris note de la déclaration du Directeur exécutif selon laquelle tous les dons de produits alimentaires et les produits achetés du PAM devaient satisfaire aux normes de sécurité des pays fournisseurs et bénéficiaires en matière de santé et d'environnement, ainsi qu'à toutes les autres normes, directives et recommandations internationales applicables. Le Conseil a reconnu que chaque pays a le droit souverain de décider d'accepter ou non les produits d'aide alimentaire contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM). Certains membres ont ajouté que cela devrait se faire sur la base de solides constatations scientifiques.
28. Plusieurs membres du Conseil ont souligné que le PAM devait explicitement informer les pays bénéficiaires de la teneur potentielle en OGM des produits qu'il leur fournissait, et obtenir leur consentement éclairé avant toute expédition. Certains membres ont encouragé le PAM à travailler avec les États membres et d'autres organismes pour définir clairement



la façon dont le système international devait traiter, dans un cadre commun, comme le Protocole de Cartagena qui entrera probablement en vigueur en 2003, les produits génétiquement modifiés afin de satisfaire toutes les parties concernées. Plusieurs délégations ont demandé que le Secrétariat prépare un document plus détaillé et leur donne la possibilité d'examiner le sujet plus avant. D'autres membres ont souligné que tous les produits donnés répondaient aux normes les plus strictes au monde en matière de sécurité des produits alimentaires et d'impact sur l'environnement, et ont ajouté que depuis 1995, des centaines de millions de personnes consommaient chaque jour des aliments génétiquement modifiés dans les pays développés. Tout en admettant l'importance de débattre de la question, ces membres se sont en outre inquiétés du fait que les dons de produits alimentaires étaient retardés précisément en raison de ce genre de débat au sein des organismes internationaux, et ont mis l'accent sur les conséquences néfastes que cela aurait pour des millions d'êtres humains souffrant de la faim. D'autres membres ont vivement souhaité que le PAM cherche activement à remplacer les OGM par d'autres produits dans l'aide alimentaire.

29. Plusieurs membres ont fait remarquer qu'il n'existait aucune preuve scientifique venant corroborer la thèse que les produits alimentaires génétiquement modifiés mis sur le marché présentaient un risque pour la santé. Un membre a affirmé qu'on ne sait pas s'il y a risque ou pas. Plusieurs membres se sont inquiétés des menaces pesant sur la diversité biologique, en rappelant que les effets de la culture de variétés génétiquement modifiées sur l'environnement n'étaient pas encore entièrement connus. Des craintes existaient sur les effets possibles sur la biodiversité lorsqu'une partie de l'aide alimentaire fournie sous forme de céréales en grains était plantée, risquant ainsi de contaminer les variétés locales adaptées aux conditions locales. Un membre a suggéré que lorsqu'un gouvernement bénéficiaire demandait la mouture des produits d'aide alimentaire contenant des OGM pour écarter tout risque pour la biodiversité, le PAM inclue les coûts de mouture dans ses coûts opérationnels. Tout en admettant que la politique du pays bénéficiaire en matière d'environnement devait être prise en compte, un membre a fait remarquer que le risque concernant la biodiversité pourrait dépasser les cadres nationaux.
30. Le Secrétariat s'est fermement engagé à passer en revue les préoccupations exprimées par les membres, et à poursuivre ses discussions avec les autres organisations pour répondre à ces préoccupations. Le Secrétariat a assuré au Conseil qu'il respecterait les exigences des donateurs qui refusaient que leurs contributions en espèces soient utilisées pour l'achat de produits alimentaires génétiquement modifiés, tout comme il respecterait la position des pays bénéficiaires.
31. Dans sa conclusion, ayant pris note de la politique du PAM en vigueur concernant les dons de produits alimentaires issus de la biotechnologie telle qu'elle est énoncée dans le document WFP/EB.3/2002/4-C, le Conseil a demandé que soit préparé un document et qu'il lui soit présenté en tenant compte des opinions exprimées à ce sujet au cours des débats.
32. Le Président du Conseil envisagerait, avec le Bureau et en consultation avec le Secrétariat, les mesures appropriées pour la mise en œuvre de la décision prise par le Conseil sur les produits alimentaires issus de la biotechnologie.



QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Comptes vérifiés pour l'exercice biennal (2000-2001) (2002/EB.3/5)

33. La présentation du Directeur de la vérification externe des comptes a porté sur quatre sections du rapport: la Section II (Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers vérifiés pour 2000-2001), la Section III (Rapport détaillé du Commissaire aux comptes accompagné de ses observations sur les questions relatives aux finances et à la gestion), la Section IV (Rapport final sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 1998-1999) et la Section V (Rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport de vérification pour 2000-2001). Les points suivants ont été abordés:
- Le Commissaire aux comptes a formulé une opinion sans réserve sur les états financiers du PAM pour l'exercice biennal 2000-2001.
 - La vérification externe des comptes a vu son champ d'action s'élargir au cours des huit dernières années en raison de l'expansion du PAM et de la nature toujours plus complexe de ses opérations. Soixante pour cent du temps requis pour la vérification des comptes ont été consacrés aux contrôles financiers et quarante pour cent aux contrôles de gestion.
 - Le rapport détaillé comporte 36 recommandations classées par ordre de priorité selon qu'elles sont fondamentales, importantes ou qu'elles méritent de retenir l'attention. Le rapport contient non seulement les résultats de l'audit financier et de l'audit de gestion, mais également une analyse des mesures adoptées suite aux recommandations des rapports précédents, ainsi que les conclusions d'une étude sur la décentralisation.
 - Étant donné le transfert des comptes au système WINGS mis en service en janvier 2001, l'établissement des états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 avant le 31 mars 2002 dans les délais impartis en vue de l'audit a été une prouesse par rapport à d'autres organismes des Nations Unies.
 - La gestion de la trésorerie a été satisfaisante et les placements ont été gérés avec prudence.
 - Le processus de décentralisation doit être évalué.
 - La mise en œuvre du Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP) a été jugée généralement positive, mais des questions relatives au transfert des données doivent encore être résolues.
 - S'agissant de la Section IV, les mesures appropriées ont été prises excepté dans deux cas: le retard pris dans l'élaboration du document de gestion sur les contributions de contrepartie en espèces des gouvernements (CCEG) et l'absence d'évaluation du processus de décentralisation.
 - S'agissant de la Section V, même si le Secrétariat a bien avancé, il est encore trop tôt pour juger de la mise en œuvre à ce stade.
34. Le Conseil a félicité le Commissaire aux comptes pour l'excellente qualité des services que ses collaborateurs et lui-même avaient fourni ainsi que pour leur perspicacité et leur professionnalisme. Le Conseil a pris note de l'opinion sans réserve formulée sur les états financiers et de la satisfaction exprimée par le Commissaire aux comptes concernant la situation financière du PAM, notamment la mise en service réussie du système WINGS et la bonne gestion de la trésorerie. Le Secrétariat a été félicité pour avoir préservé l'intégrité



financière du PAM et pour avoir accepté d'intervenir en amont des problèmes et de mettre rapidement en œuvre les recommandations formulées par le Commissaire aux comptes.

35. S'agissant de la recommandation formulée par le Comité financier de la FAO, le Conseil a prié le Directeur exécutif de lui donner son opinion sur l'identification des risques encourus par le Programme et la gestion des risques indiqués par le Commissaire aux comptes et le Comité financier de la FAO: la baisse des ressources destinées aux activités de développement, l'accent plus marqué mis sur les opérations d'urgence, l'absence de gouvernement et d'infrastructures stables dans certains pays, ainsi que les risques courus par les fonctionnaires en poste dans les lieux d'affectation pénibles, où ils devaient travailler aux dépens de leur vie personnelle et familiale. Le Directeur exécutif a réservé sa réponse, mais indiqué à la fin de la session qu'il continuerait à discuter de ces risques avec le Commissaire aux comptes, et qu'il rendrait compte au Conseil au début de l'année prochaine.
36. Il a été observé que l'analyse de la gestion de la trésorerie contenue dans le rapport détaillé du Commissaire aux comptes était complète et couvrait nombre des questions que les membres avaient soulevées au cours de précédentes réunions du Conseil. Un membre a suggéré que le Conseil devrait réfléchir à la composition et à la performance des placements du PAM, y compris pour les soldes de trésorerie. Le même membre a également indiqué que la politique en matière de change n'avait pas été traitée dans le rapport. Le Conseil est convenu que, dans le contexte du projet relatif à la gouvernance, la question des rapports de gestion financière à soumettre au Conseil, y compris les rapports sur les résultats des placements, devrait être examinée.
37. Le Conseil a observé que le rapport du Commissaire aux comptes contenait des détails sur les questions de gestion. À cet égard, le Conseil a décidé de discuter avec le nouveau Commissaire aux comptes à l'occasion de l'examen de son programme d'audit à la session du Conseil en février 2003, de la possibilité de présenter des rapports périodiques sur les questions de gestion.
38. Le Secrétariat a ensuite présenté la Section I du document (Rapport du Directeur exécutif sur les affaires financières du PAM pour l'exercice biennal 2000-2001) en même temps que le Rapport sur l'exécution du budget. Il a dégagé les points suivants:
 - Le rapport du Directeur exécutif est présenté comme un document distinct qui récapitule les principaux événements et opérations qui ont marqué l'exercice biennal écoulé, donne les grandes lignes du bilan financier, synthétise les conclusions de l'audit et regroupe les décisions que le Conseil doit prendre sur les questions financières.
 - Cet exercice biennal a constitué un défi majeur puisque les rapports financiers ont été élaborés pour la première fois à partir du système WINGS, les données de la première année provenant néanmoins des anciens systèmes; les politiques révisées de dotation en ressources et de financement à long terme ainsi que les nouveaux Règlement financier et Règles de gestion financière sont entrés en vigueur; les comptes en suspens depuis longtemps ont été soumis à une analyse approfondie et les états financiers ont été apurés; et le PAM a géré pendant l'exercice biennal écoulé le plus grand volume d'opérations jamais enregistré depuis sa création.
 - Le tableau 12 figurant dans le rapport du Directeur exécutif a été élaboré après avoir fait le bilan des ressources disponibles à la clôture des comptes financiers et déterminé les excédents qui pouvaient être utilisés à d'autres fins avec l'aval du Conseil ou du donateur concerné. Il ressort de ce tableau qu'un excédent de 86,1 millions dollars



exige l'approbation du Conseil et qu'un excédent de 119,4 millions de dollars nécessite l'aval des donateurs.

- Le tableau 13 présente le plan de dépenses élaboré par le Directeur exécutif pour utiliser les excédents en fonction de l'urgence des dépenses et des projets manquant de fonds.
39. Le Secrétariat a conclu sa présentation en apportant des éclaircissements sur les recommandations formulées par le Directeur exécutif telles qu'énoncées dans le rapport et soumises au Conseil d'administration pour approbation.
 40. Les membres ont souhaité connaître la raison pour laquelle les recettes provenant des intérêts étaient utilisées pour financer le poste fixe de spécialiste des placements. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'une modalité provisoire jusqu'à la fin de l'exercice biennal en cours puisque ce poste n'était pas inscrit au budget AAP pour l'exercice 2002-2003. Si le projet qui prévoyait initialement de sous-traiter au FIDA le suivi des performances des gestionnaires des placements avait abouti, les coûts auraient été compensés par les recettes provenant des intérêts. L'accord avec le FIDA ne s'étant pas concrétisé, le Directeur exécutif avait créé le poste de spécialiste des placements afin d'appliquer la recommandation du Commissaire aux comptes et la décision précédemment prise par le Conseil de prendre des dispositions pour suivre les performances des gestionnaires des placements. Le Conseil a approuvé la création de ce poste mais décidé de supprimer la référence aux recettes provenant des intérêts de façon à ne pas lier le financement d'un poste fixe à une source de revenu instable.
 41. Il a été signalé que l'on cherchait à confirmer la création d'un nouveau poste, alors que le Conseil examinait les comptes pour l'exercice biennal 2000-2001. À cet égard, comme recommandé par le Comité financier de la FAO, le Conseil est convenu d'examiner, dans le cadre du projet sur la gouvernance, les modalités à instaurer pour obtenir une approbation *a posteriori* du Conseil.
 42. Les membres ont souhaité obtenir des éclaircissements sur la création d'un fonds d'équipement et savoir si elle pouvait être reportée jusqu'à la présentation du projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005. Le Secrétariat a expliqué que le financement serait utilisé pour des dépenses d'équipement (s'étendant sur plusieurs exercices biennaux). En encourageant le Conseil à approuver la création d'un fonds d'équipement, le Secrétariat a indiqué que ce fonds permettrait d'utiliser les fonds à transférer avec une plus grande flexibilité et réduirait ainsi la pression exercée sur le Programme pour dépenser avant le terme de l'exercice biennal. Le Secrétariat présenterait une description et des modalités plus précises lors de la session du Conseil de mai 2003. Le Conseil a décidé d'approuver la création d'un fonds d'équipement en ajoutant l'expression "en principe" dans le projet de décision.
 43. Dans le cadre du débat sur les excédents et les soldes des fonds à reprogrammer, les membres ont souhaité connaître le montant des fonds immédiatement disponibles. Le Secrétariat a expliqué que les trois premiers éléments (soldes des fonds avant 1996, excédent du compte d'auto-assurance et excédent non affecté du Fonds général) se montaient à 46,2 millions de dollars et que ce montant serait disponible immédiatement sur approbation du Conseil; 39,9 millions de dollars exigeraient également l'approbation du Conseil, mais la disponibilité de ces fonds devait faire l'objet d'une consultation avec le donateur; cinq autres éléments s'élevant à 119,4 millions de dollars seraient disponibles sur décision du donateur et au moment où celui-ci le déciderait.
 44. Certains membres ont souhaité savoir si le Conseil devait prendre note du plan de dépenses ou l'approuver et comment les fonds immédiatement disponibles seraient



reprogrammés par le Directeur exécutif. Celui-ci a répondu qu'il demandait au Conseil de prendre note de ce point et d'apporter son soutien afin qu'il puisse affecter des fonds aux programmes de pays et aux IPSR déjà approuvés par le Conseil mais n'ayant pas suffisamment de ressources, ainsi qu'aux opérations d'urgence approuvées selon les procédures établies. Le Directeur exécutif a expliqué que sur les 200,25 millions de dollars du plan de dépenses, 186,5 millions de dollars étaient alloués aux opérations que le Conseil avait déjà approuvées conformément aux procédures établies. Les 13,75 millions de dollars restants seraient consacrés à la modernisation des systèmes, comme indiqué dans le tableau 13 du rapport. Les membres se sont déclarés satisfaits qu'une grande partie du plan de dépenses soit destinée aux programmes et que seule une fraction concerne les frais généraux. Le Conseil a pris note du plan de dépenses.

45. Un membre a demandé si le Directeur exécutif accepterait d'envisager la possibilité d'utiliser une partie de la différence entre les excédents et les soldes des fonds (tableau 12) et le plan de dépenses (tableau 13) pour combler le déficit dans la mise en œuvre de la politique sur la problématique hommes-femmes en 2003.
46. Un membre, au nom de sa liste, s'est inquiété de lire, au paragraphe 62 de la Section I des Comptes vérifiés de l'exercice biennal, que les contributions mises à disposition de la catégorie du développement continuaient de baisser, tant par rapport au total des contributions pour l'exercice biennal qu'en chiffres absolus; il a souligné que le PAM avait un double mandat qui devait être respecté et préservé.
47. Au terme des débats sur les recommandations du Directeur exécutif énoncées au paragraphe 84 de la Section I des Comptes vérifiés de l'exercice biennal, le Conseil d'administration a, selon qu'il convenait, pris note et approuvé ces recommandations telles qu'elles figurent dans les Décisions et recommandations du Conseil d'administration.

Rapport sur l'exécution du budget (2000—2001) (2002/EB.3/6)

48. Le document d'information intitulé Rapport sur l'exécution du budget (2000–2001), était soumis à la demande du Conseil. Le Secrétariat a fait observer que les observations reçues au sujet des rapports antérieurs de la part du Conseil, du CCQAB et du Comité financier de la FAO avaient été prises en compte dans l'établissement de ce rapport.
49. Les principaux points ci-après ont été relevés:
 - le niveau opérationnel a atteint 7 millions de tonnes, soit un accroissement de 36 pour cent par rapport au budget initial;
 - les dépenses totales se sont élevées à 3 190 millions de dollars, dont 2 589 millions de dollars au titre des coûts opérationnels directs;
 - les coûts d'appui se sont élevés à 606,5 millions de dollars, dont 370 millions de dollars pour les coûts d'appui directs;
 - le budget AAP a été accru de 53 millions de dollars, pour atteindre 244,7 millions de dollars, en raison de l'accroissement du niveau des opérations;
 - les dépenses AAP effectives ont été de 235,9 millions de dollars.
50. Le présent rapport était le dernier présenté sous cette forme. Le Conseil a exprimé le vœu que l'information sur le budget contenue dans le Rapport annuel d'exécution, qui remplacerait le Rapport sur l'exécution du budget, soit plus analytique, qu'elle permette de comparer dépenses prévues au budget et dépenses effectives au lieu de se contenter de descriptions. Le Président s'est rallié à cette opinion.



Rapport final sur l'analyse du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) (2002/EB.3/7)

51. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction le document relatif aux taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) qui lui était présenté pour approbation et traitait des étapes suivantes convenues à la suite de l'Examen préliminaire des taux de recouvrement des CAI (WFP/EB.A/2002/6-A/1) à sa session annuelle de mai 2002. Le Conseil d'administration a pris acte des documents complémentaires (Rapport succinct annoté, Rapport du Comité financier de la FAO, Rapport du CCQAB, Observations du Commissaire aux comptes sortant), en notant qu'il avait déjà examiné ce document lorsqu'il lui avait été présenté au cours d'une réunion informelle.
52. Le Secrétariat a appelé l'attention sur les points suivants:
- Le déséquilibre du budget AAP (qui pourrait être soit un excédent soit un déficit) a été divisé dans le document en plusieurs composantes liées aux facteurs suivants: principes comptables; modifications directes des coûts dues aux variations de "prix"; modifications directes des coûts dues aux variations de "volume"; autres recettes imprévues pour le budget AAP (CEEG et économies provenant de l'annulation d'engagements d'exercices précédents); modifications des dépenses AAP (associées à une modification du volume des opérations).
 - Le Directeur exécutif a décidé de modifier les principes comptables en ce qui concerne l'enregistrement des recettes qui se fait désormais suivant la méthode du fait générateur, de façon à limiter au minimum le déséquilibre du budget AAP dû aux principes comptables et de rapprocher les recettes et les dépenses.
 - Malgré cette modification de la comptabilité, l'incertitude des recettes CAI qui est due aux variations de prix et de volume des opérations entraînerait presque certainement toujours un déséquilibre du budget AAP. Entre 1996 et 2001, ce déséquilibre s'est traduit par un déficit de 58,1 millions de dollars, soit 8 pour cent des dépenses AAP, ce qui indiquait que le taux de recouvrement des CAI n'était pas suffisant pour assurer le recouvrement intégral des coûts.
 - La décision, prise par le Directeur exécutif, de créer un compte de péréquation AAP, devrait avoir pour effet d'attirer particulièrement l'attention du Conseil d'administration sur le déficit cumulé et de dégager les mesures que le Conseil devrait prendre en cas d'excédent ou de déficit.
 - À l'issue de l'analyse des dépenses AAP, le document concluait qu'au niveau présent, les éléments de nature fixe représentaient les trois quarts des dépenses AAP. Les éléments variables (environ un quart), pouvaient être considérés comme des coûts d'appui directs si les dépenses étaient directement liées à une opération et le Secrétariat a estimé que ces éléments devraient désormais être classés dans la catégorie correspondante.
 - Le budget AAP pour 2002–2003 a été recalculé avec prudence sur la base des coûts effectifs par tonne de 2000–2001, un déficit potentiel de 38 millions de dollars a été dégagé au niveau d'activité initialement prévu au budget et le taux de recouvrement des CAI a été fixé à 7,0 pour cent pour 2003. Une réduction de 10 pour cent des dépenses AAP en 2003 diminuerait le déficit de 10 millions de dollars. D'après les tendances actuelles, les prix effectifs et le volume effectif des opérations pour l'exercice devraient permettre d'obtenir des recettes CAI suffisantes pour couvrir le reste du déficit potentiel.



- En conséquence, le Directeur exécutif a décidé de réduire le niveau du budget AAP de 10 pour cent pour 2003 et a recommandé de fixer le taux de recouvrement des CAI à 7,0 pour cent pour cette même année.
 - Afin d'établir le niveau approprié du budget AAP, qui découlerait essentiellement non du volume des opérations mais de l'évolution des activités du Programme, de la décentralisation récente et du nouveau système d'information interne, le budget AAP pour 2004–2005 serait élaboré sur une base zéro.
 - Au cours de l'examen de la dotation en ressources et du financement à long terme, il a été jugé utile d'étudier plus longuement les points suivants: financement du budget AAP des bureaux de pays; collecte, enregistrement et comptabilisation des CCEG; cadre de mesure des résultats pour les activités financées par le budget AAP.
 - Une étude comparative des coûts d'appui du PAM et d'autres organisations des Nations Unies a été effectuée et a été présentée brièvement dans le document. Faute de temps, il n'a pas été possible d'entreprendre une étude comparative parallèle des coûts d'appui et des organisations non gouvernementales (ONG) mais une étude à ce sujet devrait être soumise au Conseil d'administration en février 2003.
53. Le Conseil d'administration est convenu de prendre acte de ce document, il a noté que l'étude comparative avait été présentée à sa réunion informelle et il a déclaré attendre avec intérêt la présentation de l'étude comparative sur les coûts des ONG.
54. Certains membres du Conseil d'administration ont indiqué que l'utilisation des intérêts perçus pour financer les déficits du budget AAP posait des problèmes d'ordre législatif. Le Conseil d'administration s'est préoccupé de l'incidence que cette pratique aurait sur la politique de recouvrement intégral des coûts et a souligné que l'utilisation à cette fin de recettes aussi imprévisibles pourrait présenter des risques.
55. Compte tenu de ces préoccupations, le Conseil d'administration, tout en approuvant l'utilisation des intérêts perçus pour combler le déficit du budget AAP en 2000–2001, a souligné que cette pratique devrait être étudiée lors de l'examen de la dotation en ressources et du financement à long terme. En conséquence, le Conseil d'administration est convenu, conformément aux recommandations du Comité financier de la FAO, que la clause relative à l'utilisation des intérêts perçus à cette fin devrait être supprimée du projet de décision figurant dans le document.
56. La réception de 45 millions de dollars de contributions CAI en janvier 2002 au lieu de décembre 2001 a été considérée comme une des causes du déficit de l'exercice 2000–2001. On a signalé que l'arrivée de cette somme aurait contribué à l'apparition d'un excédent en 2002–2003. On a estimé que l'application de la méthode du fait générateur pour la comptabilisation des recettes, que le Conseil d'administration a accueillie avec faveur, aurait une incidence sur la présentation des recettes dans les comptes de l'exercice biennal 2002–2003.
57. Le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction la création du compte de péréquation AAP. On a estimé que ce compte devrait être utilisé pour "ramener à zéro" les déséquilibres éventuels à long terme. En conséquence, il est convenu qu'il ne devrait pas exister de règle prescrivant la remise à zéro du compte sur la base de l'exercice biennal. Il a décidé d'examiner périodiquement la situation du compte et, en cas de besoin, de déterminer les mesures correctives à prendre.
58. Certains membres du Conseil d'administration se sont félicités de la nouvelle classification dans la catégorie des CAD des dépenses AAP variables qui peuvent être directement liées à une opération. Cependant, le Conseil a été d'accord avec le Comité financier de la FAO, le CCQAB et le Commissaire aux comptes sortant pour juger



prématuré de procéder à cette reclassification pour le moment. Il a décidé que le Secrétariat devrait réexaminer la question et étudier des solutions pertinentes dans le contexte de la préparation du budget 2004–2005.

59. Le Conseil d'administration a noté que les propositions visant à abaisser le taux de recouvrement des CAI à 7,0 pour cent et à réduire le budget AAP de 10 pour cent en 2003 n'étaient pas entièrement fondées sur les conclusions de l'analyse et pourraient entraîner des risques, en particulier, le risque d'un déficit du budget AAP pour l'exercice biennal. Certains membres ont indiqué qu'ils considéraient cette mesure comme temporaire et qu'un nouveau système devrait être mis en place au cours du nouvel exercice biennal. Des donateurs ont souhaité que le taux de recouvrement des CAI soit plus réaliste et que les donateurs couvrent intégralement les coûts sur la base des coûts effectifs.
60. Le Directeur exécutif a donné au Conseil d'administration l'assurance que l'incidence de ces modifications sur le déficit du budget AAP serait surveillée en permanence et que ce budget ne serait pas ajusté arbitrairement si le volume des opérations était beaucoup plus élevé, de façon à bien gérer les risques. Les coûts effectifs et les niveaux d'opérations effectifs pour la partie déjà écoulée de l'exercice ainsi que les prévisions concernant le reste de cet exercice font penser que les recettes au titre des CAI seront suffisantes pour éviter un déficit du budget AAP.
61. Le Secrétariat a formulé ces deux propositions (abaisser le taux de recouvrement et réduire le budget AAP pour 2003 seulement) parce qu'il estimait que le taux de recouvrement des CAI de 7,8 pour cent était trop élevé et risquait de faire hésiter certains donateurs à poursuivre leur soutien. Le Directeur exécutif a souligné que la réduction des dépenses AAP n'aurait aucun effet sur les activités de base du PAM et que le siège devrait supporter une part très élevée des réductions.
62. Le Directeur exécutif et le Secrétariat ont considéré le processus d'examen et de réduction des dépenses AAP comme une opération judicieuse pour l'Organisation et propre à faciliter la préparation du budget 2004–2005 sur une base zéro. Le Directeur exécutif a assuré au Conseil d'administration que le Secrétariat continuerait d'étudier la question dans le contexte de l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme et que les travaux concernant le niveau approprié du budget AAP se poursuivraient.
63. Le Conseil d'administration a accepté ces assurances, approuvé les propositions concernant les dépenses AAP et le taux de recouvrement des CAI pour 2003 et invité le Directeur exécutif à lui faire rapport à ce sujet à sa session de février 2003.
64. Le Secrétariat a indiqué que la date d'achèvement de cet examen pourrait être fixée à juin 2003. Un document officieux devrait être établi pour être discuté avec les membres du Conseil avant la fin de 2002. Les vues ainsi échangées à cette occasion serviraient de base à un document officiel à soumettre en février pour présenter le programme de travail qui doit aboutir à l'approbation des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme en mai 2003, ainsi que d'un schéma d'étude annoté.
65. Le Conseil d'administration a approuvé la liste des éléments à inclure dans le prochain examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme et a suggéré d'ajouter à cette liste l'utilisation des intérêts perçus pour financer les dépenses AAP.



Soldes de trésorerie du PAM: Composition et niveaux appropriés de la trésorerie (2002/EB.3/8)

Rapport final sur les projets clos avant 2001 et transférés sous WINGS (2002/EB.3/9)

66. Le Secrétariat, présentant les deux documents qui avaient été soumis au Conseil d'administration en janvier 2002, a expliqué que le premier d'entre eux traitait des soldes des projets clos avant 2001 et transférés sous WINGS; ce document exposait la situation des soldes des projets clos au 30 juin 2002 qui fait apparaître un excédent de trésorerie de 46,69 millions de dollars. Des consultations ont eu lieu avec les donateurs intéressés au sujet de l'utilisation de cet excédent et certains donateurs ont accepté de reprogrammer les soldes non utilisés tandis que d'autres ont demandé le remboursement de leurs contributions.
67. Le Secrétariat a également exposé les travaux entrepris en 2002 pour clore les projets en cours qui avaient été transférés en 2001 ou avaient atteint la date d'achèvement prévue. Ces projets achevés ont été clos du point de vue opérationnel pendant l'été et doivent être clos du point de vue financier en novembre 2003. L'excédent de trésorerie au titre de ces projets, qui a été estimé à 30,9 millions de dollars peut s'expliquer soit par une exécution plus rationnelle du point de vue financier, soit par l'établissement d'un budget trop élevé. Le Secrétariat a fait savoir au Conseil d'administration que des stratégies, utilisant certains éléments de WINGS et faisant appel à la participation de la direction, ont été mises au point pour examiner les clôtures de projets afin d'éviter l'accumulation de soldes de trésorerie due aux délais de clôture et de dégager les causes de l'existence des ces soldes non utilisés.
68. Le Secrétariat a présenté le document relatif aux soldes de trésorerie qui traitait de la composition et des niveaux appropriés desdits soldes. Il a expliqué que ces soldes sont classés en deux catégories: i) fonds non liés à des opérations de projets, à savoir fonds pour indemnités du personnel, fonds de monétisation, sécurité du personnel, comptes spéciaux et prêt à long terme; ii) fonds liés à des projets, à savoir liquidités affectées pour couvrir des engagements, contrats et commandes; réserves y compris le CII, la Réserve opérationnelle, le mécanisme d'avances pour les CAD; enfin, les soldes non utilisés de projets clos et achevés, les fonds fiduciaires, et les fonds à disposition pour les attributions de crédits à des programmes et les engagements. L'augmentation brusque des liquidités non liées à des projets entre 1996 et l'heure actuelle (qui sont passées de 37,6 millions à 325,7 millions de dollars) a pour principale cause non la négligence mais la comptabilisation des fonds pour indemnités du personnel, l'augmentation des fonds de monétisation et le prêt à long terme unique. Les causes les plus importantes du niveau élevé des soldes de trésorerie liés à des projets sont la clôture tardive des projets, les modalités de paiement des donateurs (la moitié des contributions des donateurs sont des contributions initiales) et les longs délais de décaissement pour certaines catégories d'activités. Le Secrétariat a en outre expliqué comment les niveaux appropriés de trésorerie étaient déterminés (ils doivent être égaux à la somme de trois mois de besoins de fonctionnement et des réserves). Un plan d'action a été lancé pour ramener les soldes de trésorerie trop élevés à des niveaux appropriés qui sont conditionnés dans une certaine mesure par la rapidité avec laquelle les donateurs prennent les décisions concernant l'utilisation des soldes non utilisés.
69. Le Conseil d'administration a félicité le Secrétariat des travaux exécutés pour analyser les soldes de projets clos, faire rapport à ce sujet et mettre au point des stratégies afin d'améliorer les délais de clôture des projets et de présentation des rapports financiers. On a



insisté sur la nécessité d'améliorer les exposés concernant les projets et de les synchroniser avec les rapports financiers.

70. Tout en reconnaissant que des économies ont été réalisées au cours de l'exécution des projets, le Conseil d'administration a souligné combien il est important d'établir les budgets des projets avec plus d'exactitude et de comparer régulièrement les dépenses effectives avec les budgets prévus par le Secrétariat. Des membres ont fait observer que les soldes non utilisés offraient une possibilité de reprogrammer des fonds en faveur de projets dont le financement est insuffisant.
71. Le Conseil d'administration a vivement incité les pays donateurs qui disposent de soldes de contributions non utilisés à collaborer au plus tôt avec le Secrétariat pour déterminer la reprogrammation ou l'utilisation à d'autres fins de ces soldes dans des délais fixés conformément aux lois en vigueur dans chaque pays.
72. Certains membres, tout en notant que les soldes de contributions au PAM étaient gérés avec prudence, ont déclaré être préoccupés par l'accroissement des soldes de trésorerie et ont exprimé le vœu que ces soldes soient ramenés à des niveaux appropriés. Ils ont affirmé que, comme l'a estimé le CCQAB, le Programme ne devrait pas accumuler de soldes de trésorerie puisque son objectif principal consiste à exécuter des projets et non à gérer des placements.
73. Le Conseil d'administration a souscrit au plan d'action établi par le Secrétariat pour ramener les soldes de trésorerie à des niveaux appropriés et il a approuvé la recommandation du Commissaire aux comptes selon laquelle les prévisions concernant les liquidités devraient être améliorées. Certains membres ont été d'accord avec le Comité financier de la FAO et le CCQAB pour considérer que la planification, la programmation, l'exécution et le suivi devraient être perfectionnés de façon à éviter d'accumuler des excédents budgétaires trop élevés et ils ont encouragé le Secrétariat à s'occuper de cette question.
74. Certains membres ont craint que le niveau des soldes de trésorerie jugé approprié ne se révèle insuffisant en raison de la longueur des délais de recouvrement et des modalités de règlement adoptées par certains donateurs. Pour ces raisons, le Secrétariat pourrait se trouver exposé à des déficits de trésorerie et en conséquence obligé de verser des intérêts considérables pour financer les projets dans le cas desquels les contributions sont versées suivant la méthode du remboursement des coûts. Dans ce contexte, on a été d'avis qu'il serait peut-être préférable d'envisager de réduire les soldes de trésorerie de façon graduelle ou par étapes.
75. Le Conseil d'administration a invité le Secrétariat à suivre la situation de la trésorerie et affirmé qu'il accorderait toute attention à cette question qui constitue un des facteurs variables critiques pour la gestion des affaires du PAM. Des membres ont évoqué l'effet négatif des longs délais de recouvrement des contributions de certains donateurs qui risquent de compromettre le principe du recouvrement intégral des coûts et ils ont demandé que les donateurs et le Secrétariat s'efforcent de réduire ces délais.
76. Le Secrétariat a donné au Conseil d'administration les assurances suivantes:
 - Les budgets des projets seraient examinés en temps utile pour savoir si les soldes de trésorerie étaient dus à l'établissement de budgets trop élevés ou à la rationalisation des coûts de façon à ramener les soldes de trésorerie à des niveaux appropriés. Cet examen pourrait désormais s'appuyer sur WINGS, le système d'information interne du PAM récemment mis en place.
 - La situation des soldes de trésorerie et les niveaux appropriés des liquidités feraient progressivement l'objet d'un suivi, compte dûment tenu des décaissements prévus.



- Les niveaux de la trésorerie seraient périodiquement examinés et leur rapport avec les soldes de trésorerie des projets serait analysé.
 - Des travaux étaient en cours pour renforcer les prévisions concernant la trésorerie afin de pouvoir déterminer les niveaux de liquidités appropriés sur cette base.
 - La présentation des rapports serait accélérée pour réduire les délais de règlement des contributions des deux grands donateurs qui les versent suivant la méthode du remboursement des coûts. Une fois que les dossiers concernant les rapports des donateurs seraient mis à jour, le Secrétariat serait en mesure de connaître l'incidence réelle sur les soldes de trésorerie des contributions versées initialement et des contributions versées à titre de remboursement par les donateurs et il pourrait faire rapport à ce sujet au Conseil d'administration.
 - Quelles que soient les modalités de versement des contributions, le recouvrement intégral des dépenses a été assuré.
77. Ayant pris note des observations du CCQAB (WFP/EB.3/2002/5(A,B,C,D,E)/2), du Comité financier de la FAO (WFP/EB.3/2002/5(A,B,C,D,E)/3) et du Commissaire aux comptes (sortant) (WFP/EB.3/2002/5(C,D,E)/4), le Conseil d'administration a, en guise de conclusion:
- adopté la décision figurant au paragraphe 37 du document WFP/EB.3/2002/5-E/1, en y insérant la fin de 2003 comme date d'achèvement et en invitant les donateurs à travailler rapidement en étroite collaboration avec le Secrétariat pour terminer la liquidation des soldes de projets clos;
 - approuvé le document WFP/EB.3/2002/5-D/1 en prenant note de la composition des soldes de trésorerie du PAM, de la prudence avec laquelle les ressources liquides étaient gérées et placées, des méthodes et des bases utilisées pour établir le niveau de trésorerie approprié, du plan d'action visant à ramener le solde de trésorerie à un niveau approprié pour décembre 2003. Le Conseil d'administration a également souhaité recevoir à sa session annuelle de mai un rapport financier complet sur la rationalisation des coûts réalisée grâce aux révisions budgétaires et aux stratégies de limitation des coûts ainsi qu'une analyse supplémentaire des besoins de trésorerie du Programme.

Rapport du Bureau de l'Inspecteur général (2000–2001) (2002/EB.3/10)

78. Le Conseil s'est déclaré satisfait du rapport du Bureau de l'Inspecteur général, et a pris note du regroupement des services et de la coordination accrue entre le Bureau de l'inspection et des enquêtes (OEDI), le Bureau de la vérification interne des comptes (OEDA), et le Bureau de l'évaluation et du suivi (OEDE), créés au sein de la Division des services de contrôle (OEDO).
79. Plusieurs membres ont suggéré que le Conseil examine de plus près les mécanismes de contrôle interne, à partir d'un document sur le sujet qui lui serait présenté à sa troisième session ordinaire de 2003. Les membres ont souligné qu'il était nécessaire d'exercer une supervision effective pour prévenir la fraude, la mauvaise gestion et le gaspillage de ressources, et ont demandé que les rapports donnent à l'avenir des indications sur les tendances.
80. Le Conseil a encouragé le PAM à mettre rapidement en oeuvre le Statut et le Règlement du personnel des Nations Unies (adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/252 du 29 septembre 1998, et promulgués par le Secrétaire général le 10 décembre 1998), révisés conformément à l'examen du Code de conduite de l'ONU. Le Conseil a aussi



demandé à l'OEDO de veiller à ce que les politiques et les principes énoncés par le Comité permanent interorganisations pour la prévention de l'exploitation sexuelle soient appliqués énergiquement. Les membres ont aussi estimé que le PAM devait continuer d'apporter aux directeurs de pays une formation adéquate en ce qui concerne la transparence et la reddition des comptes.

RAPPORTS D'ÉVALUATION

Rapport résumé de l'évaluation thématique des Engagements du PAM en faveur des femmes (1996–2001) (2002/EB.3/11)

81. Dans sa présentation de l'évaluation thématique, le Secrétariat a fait valoir que le travail effectué était très complet, qu'il avait mobilisé dix consultants, lesquels avaient réalisé cinq monographies et deux examens sur dossier. Il s'appuyait aussi sur cinq études de cas effectuées par la Division des stratégies et des politiques. La collaboration étroite entre les divisions et services du Programme avait conduit à des conclusions qui avaient permis de préparer en toute connaissance de cause la nouvelle politique sur la problématique hommes-femmes et les Engagements renforcés en faveur des femmes. Le Secrétariat espère s'inspirer, à l'occasion des prochaines évaluations thématiques, de cet exemple réussi de processus d'évaluation et de politique complémentaires. Bien que des progrès concrets aient été accomplis depuis que cette politique était entrée en vigueur en 1996, notamment avec un accroissement de l'effectif des femmes dans la catégorie des administrateurs, les questions relatives à la problématique hommes-femmes avaient tendance à être principalement du ressort et de la responsabilité des fonctionnaires femmes. Il manquait à la politique précédente une stratégie permettant de guider le personnel dans l'interprétation et la mise en oeuvre des engagements spécifiques dans des cadres culturels différents mais la nouvelle politique remédierait à cette défaillance puisqu'elle prévoyait l'élaboration de directives d'exécution.
82. Le Conseil a pris acte des efforts importants fournis par le PAM depuis la Conférence de Beijing en 1995, et s'est félicité de l'évaluation systématique des résultats obtenus jusqu'ici, en constatant que le rapport était équilibré et bien rédigé. L'évaluation a montré qu'il était encore nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans la gestion du PAM et leur participation dans les projets de l'Organisation. L'évaluation montrait aussi qu'il était nécessaire d'effectuer des études de référence et d'améliorer le suivi des résultats obtenus en les mesurant aux buts fixés. Il a été suggéré que les rapports normalisés sur les projets, dans leur forme révisée, contiennent une section consacrée aux progrès accomplis dans le domaine de la problématique hommes-femmes. Notant que les questions de cet ordre risquaient d'être déléguées à un personnel féminin peu expérimenté, le Conseil a souligné qu'il était nécessaire de systématiser davantage encore la problématique hommes-femmes dans les structures mêmes du PAM et dans sa programmation. Il a été observé que l'évaluation avait produit un grand nombre de recommandations, lesquelles auraient pu être classées par ordre de priorité.
83. Dans sa réponse, le Secrétariat a remercié le Conseil d'avoir exprimé sa satisfaction devant le travail de l'équipe d'évaluation, et a déclaré attendre avec intérêt les observations écrites des délégations qui souhaiteraient les lui faire parvenir. Dans le cadre de la politique visant à favoriser le développement, l'accent s'est déplacé des interventions visant le secteur économique, par exemple du type vivres-contre-travail, au profit des interventions de caractère social qui étaient plus susceptibles de bénéficier aux femmes. Concernant le nombre de recommandations figurant dans le rapport, le Secrétariat a



répondu que ces recommandations avaient été groupées dans la liste des mesures prises par la direction, mais que dans les évaluations futures de même nature, les recommandations seraient, dans tout la mesure possible, classées par ordre de priorité.

Rapport résumé de l'évaluation thématique des opérations spéciales (2002/EB.3/12)

84. Le Secrétariat a indiqué que les opérations spéciales constituaient une catégorie spéciale d'activités depuis 1995, dont les financements avaient culminé à 34 millions de dollars en 2000. L'équipe d'évaluation avait examiné sur dossier 24 opérations en cours et réalisé 9 monographies dans 5 pays d'Afrique. Si les activités menées dans le cadre d'opérations spéciales semblaient dans la plupart des cas justifiées, l'équipe d'évaluation n'était pas persuadée que toutes méritent d'être traitées dans ce cadre. Il estimait que certaines activités auraient pu rester inscrites au budget principal des opérations d'urgence ou des interventions prolongées de secours et de redressement, et que la catégorie des opérations spéciales devait couvrir deux types d'intervention, à savoir: i) les opérations relatives aux infrastructures, afin d'éliminer les principaux obstacles logistiques qui nuisent à plusieurs opérations de secours; et ii) les opérations relatives à la coordination interorganisations et à l'appui de celles-ci, y compris les opérations logistiques communes.
85. Bien que le Conseil soutienne de façon générale le principe des opérations spéciales et estime que celles-ci devraient demeurer une catégorie distincte d'activités et de financement, il a estimé que le nombre des interventions avait dépassé les besoins immédiats d'amélioration des infrastructures pour faciliter la livraison de l'aide alimentaire, et il s'est interrogé sur leur durabilité à long terme. Certains membres ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer l'analyse coût-avantage et l'analyse globale des problèmes. Les propositions de réparation du réseau routier et de remise en état des infrastructures, en particulier, devaient être examinées pour veiller à ce que ces opérations ne prennent pas un tour trop ambitieux. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'améliorer les directives régissant les opérations spéciales.
86. Répondant à ces observations, le Secrétariat s'est félicité que le Conseil appuie la catégorie des opérations spéciales. La question des rapports coûts-avantages, coût-efficacité et efficacité globale avait été abordée dans le rapport, mais elle méritait un suivi de la part du Secrétariat, qui devait encore formuler des définitions claires à cet égard. Davantage de détails figuraient toutefois dans les neuf monographies incluses dans le rapport complet.
87. Répondant à la question de savoir pourquoi l'OEDE avait effectué une évaluation puis OTL un examen ultérieur séparé, le Secrétariat a expliqué que l'examen avait porté sur les perceptions qu'avaient les donateurs et les organismes des opérations spéciales, tandis que l'évaluation était axée sur la mise en oeuvre des opérations spéciales à l'échelon du terrain.
88. Le Secrétariat a informé le Conseil que la Division du transport avait défini des mesures permettant d'améliorer les opérations spéciales et que leur qualité s'était déjà accrue en cours d'année. Les opérations spéciales étaient, autant que possible, inscrites au budget central de l'opération à laquelle elles correspondaient au lieu de devenir une opération spéciale. Le manuel de conception des programmes était en cours de mise à jour pour mieux refléter la nature des opérations spéciales, et une politique et des directives nouvelles régissant celles-ci seraient élaborées. Il a été convenu qu'une consultation informelle avec le Conseil serait organisée en 2003, et que celui-ci serait saisi à sa session annuelle de 2003 d'un document d'orientation comportant des propositions concernant l'avenir de cette catégorie d'opérations. Le Secrétariat a fait valoir qu'il n'était pas toujours facile de calculer les budgets dans des situations d'urgence et que des prévisions plus



élevées étaient parfois établies au début des opérations. Il fallait souvent opérer des ajustements en cours de route. On a reconnu qu'il faudrait porter davantage d'attention au calcul des coûts et mieux informer les donateurs en cas de révision à la baisse des budgets et des activités.

Rapport résumé de l'évaluation thématique de l'approche-programme par pays (2002/EB.3/13)

89. Le Secrétariat a mentionné que, depuis que l'approche-programme par pays avait été introduite, huit ans auparavant, elle avait été appliquée dans 35 des 55 pays où le PAM réalisait des activités de développement. Dix-neuf évaluations fondées sur le mandat générique élaboré à la fin de 2000 avaient été réalisées au début de 2000. Ce mandat générique avait été axé sur le programme de pays en tant qu'instrument de programmation et avait porté surtout sur les processus et les effets de synergie plutôt que sur les produits et les résultats. Lorsque cette approche avait été approuvée, les ressources disponibles pour des activités de développement représentaient encore plus de 33 pour cent du total des ressources du PAM, contre 15 pour cent seulement en 2001 et peut-être 10 pour cent ou moins en 2003. Les ressources disponibles pour des activités de développement ayant diminué de près de moitié depuis 1994, les coûts d'appui directs avaient également diminué, ce qui portait à s'interroger sur le seuil de viabilité des programmes de pays ou des activités entreprises à ce titre.
90. La plupart des programmes de pays étaient considérés comme transitoires car des modifications avaient habituellement été apportées aux interventions préexistantes. La plupart des bureaux de pays s'étaient sérieusement employés à élaborer une stratégie distinctive au niveau des pays, conformément au processus des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et avaient mis un accent plus marqué sur le ciblage en s'appuyant sur une analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV) renforcée. Il fallait aller plus loin pour améliorer l'intégration et la cohérence interne des programmes de pays et les relier davantage aux interventions de secours et de redressement menées dans le même pays, surtout lorsque celles-ci représentaient un élément majeur des interventions du PAM. Cependant, la plupart des programmes de pays examinés pouvaient être considérés comme tout à fait compatibles avec la politique visant à favoriser le développement et la plupart des pratiques associées.
91. Tout en considérant que l'évaluation avait été un exercice utile, plusieurs membres ont jugé que son mandat avait été trop étroit. Quelques-uns ont demandé quel impact la réduction des ressources disponibles pour les activités de développement avait eu sur les divers programmes de pays.
92. Plusieurs membres ont relevé qu'il était mentionné dans le rapport d'évaluation que certains partenaires comme d'ailleurs certains fonctionnaires du PAM étaient peu enclins à passer de l'approche fondée sur des projets individuels à l'approche-programme par pays, ce qui dénotait que cette dernière n'était pas toujours bien comprise au plan national. L'évaluation soulevait plusieurs questions importantes touchant la gestion du portefeuille de projets de développement du PAM, notamment pour ce qui était des compétences du personnel et des coûts d'appui.
93. Les membres ont considéré que les mandats des futures évaluations de programmes de pays devaient être révisés pour mettre un accent plus marqué sur les résultats et l'impact, notamment sur l'utilité de l'aide alimentaire dans différents contextes nationaux. Il fallait examiner soigneusement, en particulier, les problèmes qui se posaient aux petits bureaux de pays.



94. Le Secrétariat a déclaré que cette méta-évaluation était une analyse sur dossier relativement modeste qui ne portait que sur les processus. Il a été souligné que les délibérations se poursuivaient, aussi bien dans l'organisation qu'avec l'extérieur, pour déterminer si une évaluation plus complète devait être entreprise et de quelle manière.
95. Le Secrétariat a noté qu'au plan régional, le ciblage sur les régions où l'insécurité alimentaire était la plus grave s'était beaucoup amélioré et que les programmes de pays de la deuxième génération feraient apparaître une intégration plus étroite et une plus grande cohérence entre les activités. L'approche-programme par pays et la politique visant à favoriser le développement qui allait de pair avaient encouragé le PAM à engager une réflexion plus stratégique, notamment pour ce qui était des avantages comparatifs de l'aide alimentaire. On a reconnu que le Programme avait encore beaucoup à faire, par exemple, pour faire savoir si l'aide alimentaire avait un impact réel ou non. Il faudrait poursuivre l'étude des critères à utiliser pour déterminer s'il y avait lieu d'opter pour un programme de pays ou pour un projet de développement autonome.
96. En réponse aux questions posées par le Conseil touchant l'opinion qu'il avait précédemment exprimée quant aux démarcations quelque peu artificielles qui divisaient les différentes catégories habituelles d'intervention du PAM, le Directeur exécutif a promis au Conseil que cette question serait étudiée plus avant par des petits groupes de travail au cours des mois à venir.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

97. Le Directeur régional a expliqué que le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest serait désormais responsable de 19 pays d'Afrique de l'Ouest (contre 12 auparavant) après le réaménagement des bureaux du PAM en Afrique intervenu le 1er octobre. Les programmes de pays de seconde génération en cours de lancement en Afrique de l'Ouest avaient été conçus en collaboration plus étroite avec les gouvernements hôtes et les autres institutions des Nations Unies et étaient axés sur le secteur social, à savoir l'éducation et la nutrition. Les opérations d'urgence et les IPSR du PAM fournissaient une aide aux victimes de la sécheresse dans le Sahel occidental ainsi qu'aux PDI et aux réfugiés dans le cadre de l'IPSR pour la zone côtière d'Afrique de l'Ouest. Le PAM avait approuvé des interventions d'urgence immédiates pour la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Ghana et les bureaux de pays étaient renforcés afin de pouvoir faire face à l'insécurité alimentaire provoquée par les troubles intérieurs de Côte d'Ivoire. Il était prévu que pendant l'année 2003, 62 pour cent des 7,5 millions de personnes qui devraient bénéficier de l'aide du PAM en Afrique occidentale recevraient des produits alimentaires dans le cadre d'activités de développement, tandis que 60 pour cent des produits du PAM seraient destinés aux opérations d'urgence et aux IPSR.

Questions opérationnelles

⇒ Schéma de stratégie de pays—Niger (2002/EB.3/14)

98. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le SSP, en notant qu'il avait été établi conformément aux priorités du gouvernement ainsi qu'aux politiques de développement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du PAM. Les représentants se sont félicités qu'il soit axé sur les femmes et les enfants. Certains membres ont estimé que les activités vivres-contre-travail pouvaient contribuer



efficacement à réduire la pauvreté en améliorant les infrastructures rurales. Le PAM a été encouragé à exercer un rôle accru dans la gestion des réserves de céréales au Niger. Des membres ont recommandé que le PAM devienne membre à part entière du Comité directeur gouvernemental qui supervise la mise en oeuvre du programme de pays. Tout en reconnaissant que le SSP constituera un guide précieux pour l'établissement du programme de pays, le Conseil d'administration a encouragé le PAM à coordonner davantage les activités du programme de pays avec le gouvernement et avec les autres partenaires d'exécution.

⇒ *Programme de pays—Mali (2003–2007) (2002/EB.3/15)*

99. Le Conseil a approuvé le programme de pays de la deuxième génération, établi en harmonie avec les priorités gouvernementales, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les politiques du PAM. Plusieurs donateurs ont encouragé le PAM à effectuer des achats locaux chaque fois que possible afin d'appuyer les producteurs locaux et de renforcer les marchés. À la question de savoir comment le PAM pourrait faire participer plus concrètement les femmes au processus de décisions concernant le développement rural, le Secrétariat a expliqué que le bureau du PAM au Mali collaborait étroitement avec le Ministère malien de la promotion de la femme. Il a donné des assurances aux représentants que le mécanisme actuellement en place de suivi de l'alimentation scolaire ne continuerait d'être appliqué que jusqu'à ce que les structures de gouvernement décentralisé soient devenues opérationnelles et que les activités vivres pour la formation prendraient le relais afin de sensibiliser les populations cibles à la prévention du VIH/SIDA. Le Secrétariat a expliqué que les personnes exposées à l'insécurité alimentaire résidant dans les zones non ciblées par les activités de développement devraient pouvoir recevoir une aide de la Réserve nationale de sécurité, qu'appuie aussi le PAM. Le Secrétariat a fait savoir au Conseil que le Programme étudierait la possibilité que le gouvernement, l'Organisation mondiale de la santé ou la Banque mondiale prenne en charge les activités de déparasitage après la phase pilote de deux ans. L'un des groupes régionaux a formulé le voeu que des ressources suffisantes soient consacrées au développement pour permettre d'exécuter pleinement ce programme de pays.

⇒ *Programme de pays—Mauritanie (2003–2008) (2002/EB.3/16)*

100. Le Conseil a approuvé ce programme de pays de la deuxième génération, qui avait été élaboré en utilisant les outils ACV et harmonisé avec les priorités du gouvernement ainsi qu'avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les politiques du PAM. Le Secrétariat a informé le Conseil que la distribution d'aliments à tous les élèves des écoles sélectionnées n'empêcherait pas d'affecter 50 pour cent de l'assistance aux filles au cours des premières années d'études primaires. En outre, le PAM poursuivrait ses efforts pour accroître la participation des femmes aux comités chargés de l'exécution des projets, bien que cela ne soit pas conforme aux traditions locales. Un membre du Conseil, qui encourageait le PAM à acheter des produits dans la région, a reçu l'assurance que tel était déjà le cas lorsque cela était possible. Le Secrétariat a fait observer par exemple que le Programme avait récemment acheté du sel en Mauritanie et du riz dans un pays voisin. Le Secrétariat a donné au Conseil d'administration l'assurance qu'aucun effort n'était négligé pour resserrer la coordination entre le PAM, les autres organismes des Nations Unies et les partenaires d'exécution.



⇒ **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région côtière de l'Afrique de l'Ouest 10064.1 (2002/EB.3/17)**

101. Le Conseil a pleinement appuyé l'approbation de l'IPSR et s'est dit satisfait de la souplesse avec laquelle cette opération régionale avait permis de s'adapter à la situation changeante en Guinée, en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire. L'inclusion de 10 220 tonnes de céréales comme stocks pré-approuvés qui seraient utilisés en cas d'urgence a été favorablement reçue. Le Secrétariat a fait savoir que le Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête ouverte à la suite des allégations d'exploitation sexuelle des réfugiés par des membres du personnel de secours en Afrique de l'Ouest, publié le 22 octobre 2002, était disponible sur demande. Il a été souligné que le rapport n'impliquait aucun fonctionnaire du PAM dans les affaires selon lesquelles les agents en question avaient usé de leur autorité pour subordonner la réception de vivres à l'octroi de faveurs sexuelles. Les représentants ont appuyé les mesures que le PAM avait adoptées pour veiller à ce que ses fonctionnaires et les agents de ses partenaires d'exécution n'aient pas recours à de telles pratiques.
102. Le Secrétariat a expliqué au Conseil les efforts qui étaient déployés auprès des gouvernements et des autres parties intéressées pour améliorer l'enregistrement des réfugiés et des personnes déplacées, le suivi après les distributions, les initiatives tendant à accroître l'autonomie des personnes secourues et la distribution d'articles non alimentaires. S'agissant des réfugiés, l'on ne pourrait vraiment progresser dans ces domaines que si les négociations en cours avec le HCR étaient couronnées de succès. Quelques représentants ont appuyé les tentatives faites par le PAM pour intégrer les activités menées dans le cadre de l'IPSR aux activités de développement des gouvernements, particulièrement dans les domaines de l'alimentation scolaire et des activités vivres-contre-travail.

Rapports d'évaluation

⇒ **Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Niger (1999–2002) (2002/EB.3/18)**

103. Le Conseil s'est déclaré satisfait des recommandations contenues dans le résumé du rapport d'évaluation, en notant que ce programme de pays représentait une transition par rapport à l'approche antérieure basée sur les projets. Il a noté que les recommandations se trouvaient reflétées dans le schéma de stratégie de pays et que l'expérience acquise servirait à l'établissement du prochain programme de pays. Plusieurs membres du Conseil ont observé que la participation du gouvernement à la conception du schéma de stratégie de pays était essentielle pour que les recommandations formulées bénéficient d'un appui total.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE

104. À propos des pays relevant de la responsabilité du bureau régional de Kampala (ODK) pour l'Afrique orientale et australe, le Directeur régional a déclaré que bon nombre de ces pays étaient classés aux dernières places de l'indice de développement humain du PNUD. Les principales causes profondes de cette situation étaient la pauvreté chronique, la récession économique, l'inégalité des sexes, les troubles politiques, les chocs climatiques et la pandémie de VIH/SIDA. À l'heure actuelle, le bureau gère huit IPSR au niveau national et une IPSR pour la région des Grands Lacs, neuf opérations d'urgence au niveau



national et une opération d'urgence régionale pour l'Afrique australe, huit opérations spéciales, 13 programmes de pays comportant 29 activités, et cinq projets de développement. Le nombre total d'habitants de la région bénéficiant de l'aide du PAM dépasse actuellement 20 millions, dont plus de la moitié de femmes. L'alimentation scolaire représente une activité très importante dans tous les pays, à l'exception du Zimbabwe et du Swaziland. Elle a touché plus de 3,4 millions d'enfants des écoles et privilégié les orphelins du SIDA et l'accroissement de la scolarisation des filles. Plusieurs problèmes se posent actuellement dans la région: une nouvelle sécheresse en Éthiopie et en Érythrée, la crise d'Afrique australe, les attaques de rebelles contre les convois d'aide humanitaire dans le nord de l'Ouganda et la progression constante de la pandémie de VIH/SIDA. D'autres problèmes se posent également: passer des opérations d'urgence aux IPSR et à l'autonomisation des populations, répondre aux demandes de ressources, établir des liaisons avec les partenaires pour obtenir des articles non alimentaires et protéger les bénéficiaires de l'exploitation et des abus sexuels. Dans ce contexte, les documents suivants devaient être présentés au Conseil d'administration: Schéma de stratégie de pays pour le Kenya, pour agrément; pour approbation, IPSR Érythrée 10192.0, activité 10208.0 au titre du Programme de pays—Éthiopie (2003-2006), IPSR Grands Lacs 10062.1, IPSR Somalie 10191.0 et Révision budgétaire pour le Kenya – Alimentation scolaire.

Questions opérationnelles

⇒ Schéma de stratégie de pays—Kenya (2002/EB.3/19)

105. En appuyant le schéma de stratégie de pays de deuxième génération, le Conseil s'est félicité que le SSP ait été préparé dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en tenant compte des priorités stratégiques du Gouvernement kenyan telles qu'énoncées dans le document stratégique de lutte contre la pauvreté. L'on a insisté sur l'importance d'achever rapidement l'élaboration du programme de pays au Kenya pour éviter que le SSP ne devienne obsolète.
106. Plusieurs membres se sont réjouis de l'accent mis sur les activités d'atténuation et de planification préalable des effets des catastrophes, et notamment du soutien accru prévu aux activités de conservation des sols et de gestion des eaux. Tout en constatant la nette amélioration de la situation de la sécurité alimentaire au Kenya, plusieurs membres ont recommandé que ce fait soit davantage mis en lumière dans le document. Un membre a préconisé que le PAM étudie la possibilité de se servir des banques céréalières communautaires du pays. Ces banques avaient donné des résultats probants ailleurs et reposaient sur un système dans lequel le donateur fournissait des céréales que la communauté lui remboursait après la récolte ou lorsque cela était possible. Après avoir noté la nouvelle approche plus thématique que le PAM suivait pour les activités de développement, par exemple avec le VIH/SIDA et l'alimentation scolaire, il a été observé que cette approche thématique n'était pas convenablement mise en relief dans le document. Plusieurs membres se sont également interrogés sur la viabilité à long terme de la composante alimentation scolaire et se sont demandés s'il existait une stratégie de retrait.
107. Le Secrétariat a répondu que les interventions du PAM en rapport avec le VIH/SIDA seraient ciblées sur les ménages pauvres des zones rurales et urbaines où la prévalence était la plus élevée et auraient pour objectif de renforcer la capacité des ménages et des communautés à s'occuper des orphelins. Par ailleurs, le Secrétariat a expliqué qu'au cours des dernières décennies, les taux de croissance du Kenya accusaient une baisse constante, et qu'il était difficile, dans un tel contexte, de formuler une stratégie de retrait pour l'alimentation scolaire. L'expérience montrait que dans certaines zones semi-arides où le



PAM avait progressivement retiré son appui aux activités d'alimentation scolaire, le taux de fréquentation scolaire avait chuté de jusqu'à 20 pour cent.

⇒ **Programme de pays—Éthiopie (2003–2006) (2002/EB.3/20)**

108. Le Conseil a approuvé le programme de pays et s'est déclaré satisfait de l'attention particulière qu'il attachait au VIH/SIDA, à la gestion des ressources naturelles et à la problématique hommes-femmes.
109. Plusieurs représentants ont noté que les commentaires émis au cours des discussions sur le SSP avaient été pris en compte lors de la conception du programme de pays, et ont exprimé leur satisfaction devant la forte participation du gouvernement, des donateurs et des ONG à l'élaboration de ce programme. Plusieurs membres se sont réjouis que le programme de pays était en harmonie avec les principaux instruments de politique générale, notamment la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
110. Un membre a insisté sur le besoin de soutenir le gouvernement qui élaborait un cadre transitoire pour la création d'actifs durables afin de venir en aide aux plus de 4 millions de personnes victimes d'une l'insécurité alimentaire chronique dans le pays. Le Secrétariat a répondu que le gouvernement lancerait un appel de transition en janvier 2003 et qu'il mettait actuellement au point une nouvelle politique d'aide alimentaire.
111. Quelques représentants se sont interrogés sur le bien-fondé du lien entre l'aide alimentaire, le VIH/SIDA et la pauvreté urbaine. Le Secrétariat a répondu que le fléau de la pauvreté urbaine frappait durement l'Éthiopie et que de nombreuses familles en zone urbaine étaient confrontées à des pénuries alimentaires pendant quatre mois de l'année. Le gouvernement a insisté sur l'importance d'accroître la participation du PAM dans les activités menées pour combattre la pauvreté urbaine et le VIH/SIDA. Des vivres seraient fournis uniquement dans le cadre de programmes de soins et de soutien payants liés au VIH/SIDA déjà mis en place.
112. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à intensifier ses efforts de mobilisation de ressources pour se préparer à la sécheresse qui menace la Corne de l'Afrique.

⇒ **Augmentation budgétaire pour le projet de développement—Programme de pays—Kenya 10009.0 (2002/EB.3/21)**

113. Le Conseil a approuvé, en faisant observer que celle-ci était pleinement justifiée, l'augmentation budgétaire de 12,5 millions de dollars pour l'activité de développement du programme de pays Kenya 10009.0 "Aide à l'alimentation scolaire dans les écoles maternelles et primaires des districts arides et semi-arides et aide aux enfants défavorisés en milieu urbain".

⇒ **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Érythrée 10192.0 (2002/EB.3/22)**

114. Plusieurs membres se sont déclarés satisfaits de l'IPSR qui était bien conçue et dotée d'une approche pragmatique. Le Conseil a apprécié l'objectif de l'IPSR et notamment l'accent qu'elle mettait sur le renforcement des capacités et la formation, ainsi que sur les systèmes favorisant un meilleur établissement des rapports et un meilleur suivi.
115. Il a aussi apprécié que l'IPSR soit en harmonie avec la politique et les stratégies du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté.



116. Concernant l'état actuel des partenariats entre le PAM et d'autres institutions des Nations Unies, le Secrétariat a répondu que le PAM avait passé un mémorandum d'accord avec l'UNICEF et qu'un mémorandum était actuellement en cours de négociation avec le PNUD. Il a également été signalé qu'une première mission d'évaluation des récoltes et des disponibilités alimentaires avait récemment été menée conjointement avec la FAO. S'agissant du partenariat avec les ONG, le Secrétariat a fait remarquer que celui-ci n'avait pas atteint un stade aussi avancé que le PAM le souhaitait, mais que la question était régulièrement débattue avec le gouvernement.
117. Un membre s'est interrogé sur l'interdiction visant les activités vivres-contre-travail dans le pays imposée depuis 1996 par le gouvernement, et a souligné l'importance de débattre cette décision avec les autorités. Le Secrétariat a répondu que le dialogue se poursuivait avec le gouvernement à ce sujet.
118. Le Secrétariat a insisté sur le fait que cette région était instable et que les interventions humanitaires devaient s'adapter à un environnement en constante évolution. Il a également souligné que la sécheresse qui menaçait la Corne de l'Afrique allait gravement toucher l'Érythrée.

⇒ **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Région des Grands Lacs 10062.1 (2002/EB.3/23)**

119. En approuvant l'IPSR, plusieurs membres ont remarqué avec satisfaction que toutes les parties intéressées avaient amplement participé à son élaboration et que les donateurs avaient aussi été consultés régulièrement. Le Conseil s'est également félicité de la conception de l'IPSR, en mettant notamment en relief sa dimension et son approche régionales. Le plan de retrait progressif de l'Ouganda de l'IPSR a été favorablement reçu, et plusieurs membres se sont déclarés satisfaits de la stratégie de retrait qui prévoyait le passage d'activités de secours à des activités de redressement.
120. Un membre a déclaré qu'en raison de la situation très instable que régnait dans la région, la durée de trois ans prévue pour l'IPSR risquait d'être trop longue. Le Secrétariat a fait observer que le PAM espérait que cette approche favoriserait la continuité, et que le cadre de l'opération serait suffisamment souple pour se prêter à différents scénarios.
121. Concernant le budget de l'IPSR, et plus précisément la question de savoir si le coût par tonne de produits alimentaires pouvait être réduit, le Secrétariat a rappelé combien les coûts de transport restaient élevés dans cette région et assuré au Conseil qu'il faisait tout son possible pour accroître les achats locaux et diminuer les coûts autant que possible. Le Secrétariat a remercié le Conseil pour ses précieux commentaires sur le document et déclaré qu'il veillerait à la mise en oeuvre des recommandations du Conseil.

⇒ **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Somalie 10191.0 (2002/EB.3/24)**

122. En approuvant l'IPSR, le Conseil s'est réjoui de la qualité de la rédaction du rapport et de l'accent qu'elle mettait sur l'amélioration de l'état nutritionnel des femmes et des enfants dans un pays où les taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans) et maternelle étaient parmi les plus élevés du monde. Le PAM a été félicité pour le rôle actif qu'il jouait en tant que membre au sein de l'Organisme de coordination de l'aide en Somalie et au sein de l'Unité d'aide à la sécurité alimentaire, ainsi que pour les efforts déployés afin d'éviter de perturber les marchés locaux.



123. Il a été recommandé que l'annexe de l'IPSR comporte une ventilation par mois du nombre de bénéficiaires prévu.
124. Des membres se sont inquiétés du rapport coût-efficacité de l'intervention. Le Secrétariat a rappelé que les troubles politiques secouant le pays entravaient toujours les opérations et que les règlements des Nations Unies sur la sécurité (Mogadiscio est en Phase d'alerte 5) visant la protection du personnel majoraient le coût de sa mise en œuvre. Il a expliqué par exemple, que ces mêmes règlements interdisaient à un véhicule d'entrer seul sur le territoire somalien et que deux véhicules avaient donc dû être loués, même lorsqu'un seul suffisait. En outre, le personnel du PAM vivant en Somalie, y compris le personnel local, avait droit aux indemnités de mission et aux primes de risque, ce qui accroissait encore le coût de l'opération.
125. Le PAM ne contribuant qu'à 40 pour cent des coûts des articles non alimentaires requis dans ses projets de reconstruction et de redressement, un membre s'est interrogé sur la façon dont étaient couverts les 60 pour cent du coût restants. Dans sa réponse, le Secrétariat a précisé qu'avant d'entreprendre toute activité, le PAM s'entretenait avec les communautés sur la nature de leurs besoins. Par exemple, si une communauté souhaitait remettre une école en état, le Programme contactait alors une ONG en lui demandant si elle avait les moyens d'exécuter le projet de rénovation à concurrence de 60 pour cent, le reste étant complété par la composante vivres-contre-travail du PAM. Ainsi, il incombait à la communauté ou à l'ONG de fournir les moyens nécessaires, et au PAM de fournir la contribution supplémentaire manquante correspondant à 40 pour cent.

Rapports d'évaluation

⇒ *Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Kenya (1999–2003) (2002/EB.3/25)*

126. Plusieurs membres se sont dits satisfaits de la qualité du rapport d'évaluation ainsi que de ses conclusions. Ils ont constaté avec plaisir que la plupart des recommandations figurant dans la matrice illustrant les mesures décidées par la direction avaient été reflétées dans le nouveau SSP pour le Kenya. Quelques-uns ont noté avec préoccupation qu'il ressortait des conclusions de l'évaluation qu'il n'avait pas été prévu de stratégie pour mettre fin aux activités d'alimentation scolaire. Il a également été demandé si l'aide alimentaire à l'appui d'activités de développement était utilisée de manière appropriée.

⇒ *Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—Lesotho (2000–2002) (2002/EB.3/26)*

127. Les membres ont apprécié la clarté du rapport d'évaluation et ont relevé avec plaisir qu'il avait été donné suite à la plupart des recommandations issues de l'évaluation. L'approche par projet, plutôt que l'approche-programme, a été généralement appuyée. Un membre a souligné la nécessité de prendre des mesures d'action positive en faveur des garçons en matière d'éducation primaire. Un autre a préconisé une collaboration avec la FAO pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Le représentant du Lesotho, en sa qualité d'observateur, a fait observer que la politique de son gouvernement tendait à promouvoir une alimentation scolaire au niveau de l'ensemble du pays et qu'une assistance complémentaire du PAM était essentielle pour atteindre cet objectif.



⇒ **Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays— Madagascar (1999–2003) (2002/EB.3/27)**

128. Le Conseil s'est déclaré satisfait des résultats et des recommandations qui figurent dans le rapport d'évaluation, et a noté que ce programme de pays est compatible avec les diverses politiques de lutte contre la pauvreté que met en oeuvre le gouvernement. Certaines préoccupations ont été exprimées au sujet d'incohérences entre les objectifs du programme de pays et les descriptifs d'activité connexes, ainsi qu'au sujet du manque de formation en matière de suivi-évaluation. Plusieurs membres ont remarqué la participation active du gouvernement, par le truchement de ses ministères, et la flexibilité du PAM dans l'affectation des ressources entre les activités, y compris celles qui sont menées au titre du programme de pays et des opérations d'urgence. Un membre a observé que les faits nouveaux intervenus aux plans politique et social dans le pays demandaient un suivi attentif indispensable. Un autre, relevant l'insuffisance des financements et le manque d'articles non alimentaires, qui nuisent à l'exécution du programme, s'est inquiété des faiblesses du système de suivi-évaluation et d'ACV et a observé qu'il était nécessaire que les activités d'atténuation des effets des catastrophes soient plus souples pour s'adapter aux phénomènes climatiques récurrents. Le Conseil a souscrit au report de l'établissement d'un SSP.

⇒ **Rapport résumé de l'évaluation des interventions prolongées de secours et de redressement 6077.00 et 6077.01—Région des Grands Lacs (2002/EB.3/28)**

129. Les membres ont appuyé les principales conclusions de l'évaluation, en particulier celles confirmant l'utilité et le bien-fondé de l'approche régionale. Cependant, l'on s'est interrogé sur les trois ans que devait durer la prochaine IPSR. Les membres ont commenté favorablement les résultats obtenus par le PAM dans la région grâce à l'IPSR.
130. Le Secrétariat a précisé qu'en dépit de l'incertitude qui régnait, un horizon de trois ans permettait de planifier à l'avance sans devoir saisir à nouveau le Conseil trop rapidement de nouveaux documents. L'on pourrait envisager de réviser le budget de l'IPSR régionale au cas où la situation changerait.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AFRIQUE CENTRALE

131. Le Bureau régional du PAM pour l'Afrique centrale (ODY) qui couvre neuf pays (Angola, Bénin, Cameroun, Ghana, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo et Sao Tomé et Príncipe et Tchad) et apporte un soutien extérieur au Gabon et à la Namibie a fourni une aide humanitaire et une aide au développement à 4 501 349 personnes représentant au total 662 585 tonnes de produits alimentaires. Sur ce total, 108 383 tonnes ont été affectées au développement (16 pour cent), 459 575 tonnes aux IPSR (70 pour cent) et 94 627 tonnes aux opérations d'urgence (14 pour cent). Trois pays de la région bénéficiaient de programmes de pays: Bénin, Ghana et Tchad. La stabilité politique dont jouit le Cameroun et les besoins identifiés dans le cadre d'un schéma de stratégie de pays en 2000 ont montré qu'il serait opportun d'établir un premier programme de pays pour le Cameroun.
132. Parmi les principaux faits nouveaux survenus dans la région, il convient de signaler l'accroissement de la tension entre le Tchad et la République centrafricaine à la suite d'une tentative de coup d'État qui aurait été dirigée par l'ancien chef d'État Major de la République, lequel s'est enfui au Tchad en décembre 2001. Malgré tous les efforts de conciliation, la tension restait élevée dans le nord. Dans la République démocratique du



Congo, bien que le processus de paix paraisse en partie réussir, la sécurité reste précaire dans l'est, ce qui limite les livraisons de produits alimentaires du PAM en dépit des efforts déployés par la mission d'organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Une nouvelle flambée de violence a suivi le retrait des troupes rwandaises des provinces du Sud Kivu et du Nord Katanga. Des déplacements massifs de populations et des violences contre les civils ont été signalés récemment dans la zone de Bukavu. En outre, la sécurité s'est gravement dégradée dans l'ensemble dans la province d'Ituri, ce qui a provoqué un afflux considérable de personnes déplacées à Bunia. En Angola, depuis la signature de l'accord de paix entre le gouvernement et le groupe d'opposition UNITA, des zones abritant des populations extrêmement vulnérables sont devenues accessibles et il y a des besoins critiques de produits alimentaires. Les besoins les plus urgents concernent les vivres et les médicaments. Du point de vue de la logistique et des communications, l'absence d'infrastructures de transport dans de nombreux pays qui s'ajoute aux problèmes de sécurité est considérée comme l'obstacle le plus difficile dans la région, en particulier pour la rationalisation des frais de transport qui sont généralement très élevés. Le PAM a considéré qu'il était urgent d'utiliser des moyens de télécommunication appropriés dans tous les bureaux de pays pour améliorer les conditions générales de sécurité dans la région.

Questions opérationnelles

⇒ *Programme de pays—Cameroun (2003–2007) (2002/EB.3/29)*

133. Lorsqu'il a approuvé le programme de pays pour le Cameroun, le Conseil a noté qu'il avait été préparé à la lumière d'un exercice d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité fondé sur les indicateurs de l'insécurité alimentaire et qu'il devait être exécuté dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
134. Il a été recommandé que le programme de pays soit exécuté en tenant compte de la deuxième révision du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Des représentants ont souligné la nécessité d'améliorer les activités de collecte de données.

⇒ *Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement—Angola 10054.1 (2002/EB.3/30)*

135. Lorsqu'il a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR Angola 10054.1, le Conseil s'est dit satisfait des efforts entrepris par toutes les parties pour maintenir le cessez-le-feu, consolider le processus de paix et renforcer les capacités.
136. Plusieurs membres ont reconnu qu'une augmentation budgétaire était nécessaire pour adapter l'IPSR à la réalité en Angola; il a été noté que si le nombre de bénéficiaires avait diminué dans certains secteurs, d'autres étaient venus grossir les listes dans les régions nouvellement accessibles.
137. Quelques membres ont instamment demandé au Gouvernement angolais, compte tenu de la responsabilité sociale qui lui incombait à l'égard de la population, de verser des contributions accrues au budget de l'IPSR.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION ASIE

138. Le Directeur régional du Bureau régional pour l'Asie (ODB) a présenté un aperçu des opérations du PAM en Asie en signalant qu'environ 28,8 millions de personnes ont reçu



une aide du PAM en 2001. Il a également fait mention de divers faits nouveaux: l'interruption progressive des interventions du PAM au Timor oriental, l'opération d'urgence en République populaire démocratique de Corée, la dégradation de la sécurité au Népal, le lancement de l'atlas de l'insécurité alimentaire dans les zones urbaines de l'Inde, l'établissement d'un atlas de l'insécurité alimentaire pour l'Indonésie et la grande étude sur les PDI entreprise dans le même pays. Il a ensuite présenté la révision budgétaire proposée pour l'IPSR Sri Lanka 10067.0.

Questions opérationnelles

⇒ *Augmentation budgétaire pour l'intervention prolongée de secours et de redressement—Sri Lanka 10067.0 (2002/EB.3/31)*

139. Le Secrétariat a présenté l'augmentation budgétaire proposée pour l'IPSR Sri Lanka 10067.0, en rappelant l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Gouvernement du Sri Lanka et les Tigres de la libération du Tamil Eelam en février 2002, les récents pourparlers de paix et la mission interorganisations des Nations Unies à Sri Lanka en avril 2002, suivie par une mission d'évaluation des besoins alimentaires effectuée par le PAM.
140. Plusieurs membres ont souligné qu'il importait de recentrer ce projet d'une action de secours vers une action de développement. Le Secrétariat a répondu que l'augmentation budgétaire proposée servirait à faciliter ce changement. Répondant à une question, le Secrétariat a expliqué que des activités de formation seraient menées, le cas échéant, en collaboration avec la FAO, à l'intention d'organisations d'agriculteurs afin de développer les capacités techniques locales. En réponse à la suggestion que les prestations VCT comportent un élément en espèces, le Secrétariat a expliqué que le PAM ne disposait pas de ressources en espèces à distribuer aux bénéficiaires et que l'aide alimentaire servait à améliorer la sécurité alimentaire des ménages et à créer des actifs. Quelques membres ont posé des questions sur les activités menées par le PAM dans le cadre de l'alimentation scolaire. Le Secrétariat a signalé qu'un programme de rattrapage était introduit à titre pilote en coopération avec l'Office allemand de la coopération technique (GTZ), et avec des ONG locales, et a aussi évoqué le programme d'aide psychosociale qui est aussi appuyé dans le cadre de l'IPSR. En réponse à une question sur la sécurité du personnel, le Secrétariat a fait valoir que le PAM prenait ce problème à coeur et qu'il collaborait étroitement avec le gouvernement hôte et avec l'équipe de pays de l'ONU. Il a été indiqué que les stages de sensibilisation aux questions de sécurité étaient obligatoires pour tout le personnel.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET MÉDITERRANÉE

141. Comme l'a déclaré le Directeur régional pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et la Méditerranée (ODC), plus de 1,7 millions de réfugiés afghans provenant du Pakistan, d'Iran et des États d'Asie centrale sont rentrés dans leur pays depuis qu'en mars 2002, le HCR et les gouvernements de la région ont lancé une initiative pour favoriser les retours volontaires. Au total, 210 448 personnes étaient rentrées d'Iran dans le cadre d'un programme de retour volontaire bénéficiant de l'appui du HCR. Il restait cependant plus de 3 millions d'Afghans dans les pays voisins, dans la Communauté des États indépendants, en Europe et en Amérique du Nord. Cet afflux de rapatriés a constitué un lourd fardeau pour les infrastructures, les services et l'économie des zones d'accueil, particulièrement dans le cas des nombreuses personnes qui s'étaient regroupées dans les villes. Les



rapatriements en Afghanistan ralentiront très probablement car la capacité d'absorption du pays est durement sollicitée. En Iraq, la situation ne favorise toujours guère le retour volontaire des réfugiés installés en Iran, surtout dans le climat de tension actuel. Pour l'Iran, le maintien des réfugiés dans les camps au cours des deux prochaines années paraît donc hautement probable, d'autant plus que les retours volontaires de réfugiés, notamment vers l'Afghanistan, ont d'abord été le fait des 2 millions et plus de réfugiés vivant en dehors des camps, dont la situation économique était relativement meilleure.

142. L'IPSR d'Iran comprenait une composante visant à préparer le retour et la réintégration d'environ 40 000 réfugiés afghans vulnérables au moyen d'activités propres à renforcer leurs qualifications et leurs mécanismes de survie. L'intervention prévoyait également la poursuite du programme d'encouragement de l'éducation des jeunes filles qui a obtenu de bons résultats dans les camps. Le PAM et le HCR collaborent étroitement pour organiser des visites de suivi conjointes et ont établi, en accord avec le gouvernement d'Iran, un mécanisme d'examen tripartite permettant de contrôler systématiquement l'état des opérations, de résoudre les problèmes et d'éliminer les obstacles.

Questions opérationnelles

⇒ *Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Iran 10213.0 (2002/EB.3/32)*

143. Le Conseil a approuvé l'IPSR, se déclarant satisfait de la qualité du document et notant qu'il s'efforçait de répondre aux recommandations faites dans le rapport d'évaluation correspondant à l'opération précédente. Un membre a constaté que même si la nouvelle IPSR prévoyait des efforts accrus pour réaliser la sécurité alimentaire chez les réfugiés, et s'attachait à l'éducation des filles et à des formations pratiques pour les femmes, il était encore nécessaire de mettre en oeuvre une stratégie qui renforce les responsabilités des femmes et règle la question des programmes scolaires et de la qualité de l'éducation.
144. Répondant à des questions posées par le Conseil, le Secrétariat a confirmé qu'outre la ration correspondant à un repas fournie à la frontière, les rapatriés recevaient un lot d'aide une fois parvenus à leur destination finale en Afghanistan. Le Secrétariat a aussi confirmé que le suivi consécutif aux distributions était organisé trimestriellement. Il a expliqué qu'outre le principe de représentation paritaire des femmes dans les comités alimentaires des réfugiés, on recherchait une coopération pour permettre aux femmes ayant reçu une formation de bénéficier de microcrédits pour entreprendre des activités génératrices de revenu. Le Secrétariat a informé le Conseil que même si le plan d'action commun avait été conclu entre le PAM et le HCR préalablement à la mise en oeuvre de l'IPSR, un accord tripartite serait signé entre le PAM, le HCR et le Gouvernement de la République islamique d'Iran.

Rapports d'évaluation

⇒ *Rapport résumé d'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement—Iran 6126.00 (2002/EB.3/33)*

145. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la qualité du rapport d'évaluation et a observé avec plaisir que nombre des principales conclusions et recommandations de l'évaluation étaient reflétées dans la nouvelle IPSR. Le Conseil s'est dit certain que les faiblesses identifiées dans la mise en oeuvre de l'IPSR en cours étaient en voie d'être surmontées.



146. Il faudrait, dans le cadre de la nouvelle IPSR, accorder une attention spéciale à un ciblage approprié, à un suivi régulier des besoins des réfugiés (notamment au moyen d'un suivi après les distributions), à l'autonomisation des femmes et à la conclusion d'accords tripartites avec le HCR, les organismes gouvernementaux de contrepartie et les partenaires d'exécution, comme recommandé dans le rapport d'évaluation.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

147. Le Directeur régional du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ODM) a estimé qu'il s'agissait d'une période difficile pour la région, en particulier les pays de la région avaient subi des catastrophes naturelles répétées et le PAM se devait d'être présent. Il était capital que le Programme intervienne immédiatement pour venir en aide aux îlots de malnutrition aiguë. Parallèlement, il était nécessaire d'aider les enfants des écoles pour prévenir la dégradation de leur état nutritionnel. Dans les pays qui ont lancé des réformes économiques, il faudrait mettre en place des filets de sécurité pour que les groupes les plus vulnérables, notamment les enfants atteints de malnutrition chronique, ne soient pas laissés de côté. Le PAM ne pourrait pas et ne devrait pas travailler seul. Le Directeur régional a annoncé que le bureau ODM allait prochainement signer des mémorandums d'accord régionaux notamment avec l'UNICEF.
148. Malheureusement, les crises se succèdent rapidement en Amérique centrale. Des enquêtes locales sur la nutrition ont confirmé que cinq années de sécheresse et de crise économique ont provoqué la dégradation de l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans. L'accroissement des taux de malnutrition en Amérique centrale, en particulier de la malnutrition localisée liée à des catastrophes naturelles et à la baisse des salaires touche la plupart des pays.
149. Le PAM travaillait avec des organisations régionales d'Amérique centrale comme *Secretaría de Integración Centroamericana SICA*, le *Consejo Agrícola Centroamericano* (CAC), l'Institut interaméricain de coopération en agriculture (IICA), l'Institut de nutrition d'Amérique centrale et de Panama/Organisation panaméricaine de la santé (INCAP/PAHO), le Centre de prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale (CEPRENAC), le *Comité Regional de Recursos Hidráulicos* (CRRH), etc.

Questions opérationnelles

⇒ Schéma de stratégie de pays—El Salvador (2002/EB.3/34)

150. Le Conseil a beaucoup apprécié le document, et en particulier le fait qu'il était conforme aux priorités du gouvernement et à l'engagement pris par ce dernier de parvenir à la sécurité alimentaire dans le pays. L'accent a été mis sur la nécessité de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour l'exécution du programme de pays de façon à ne pas risquer que les résultats souhaités ne puissent être atteints.
151. Des membres ont indiqué qu'il importait de mesurer les résultats et de sélectionner des indicateurs appropriés pour suivre les progrès accomplis, et il a été recommandé d'utiliser la méthode du cadre logique pour la conception du programme de pays.



⇒ **Programme de pays—Haïti (2003–2006) (2002/EB.3/35)**

152. Compte tenu des conclusions de l'étude ACV, de la forte incidence du VIH/SIDA et de la grave crise nutritionnelle en Haïti, le Conseil a reconnu que le PAM devait continuer à fournir une assistance et a approuvé le programme de pays. Il a relevé avec satisfaction l'étroite collaboration qui avait été instaurée avec les partenaires.
153. Étant donné l'ampleur des besoins de la population vulnérable, la diminution des ressources allouées par le PAM à Haïti était préoccupante. Il a été rappelé que les membres du Conseil qui s'étaient rendus en visite en Haïti avaient recommandé que le siège du PAM, à Rome, redouble d'efforts pour élargir la base des donateurs pour Haïti. Les donateurs ont été invités à accroître leur soutien pour que le programme de pays et les activités complémentaires visées au paragraphe 21 du document puissent être menés à bien.

⇒ **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Amérique centrale 10212.0 (2002/EB.3/36)**

154. Le Conseil a approuvé l'IPSR, reconnaissant que l'insécurité alimentaire qui prévalait dans la région était due à des catastrophes naturelles récurrentes. Le Conseil a également considéré que l'intervention proposée par le PAM était appropriée et que l'aide alimentaire pouvait jouer un rôle utile. Un membre a relevé que cette IPSR disposait de la souplesse nécessaire pour relever les défis différents qui existaient dans chacun des quatre pays visés et il a suggéré que le PAM devienne un "centre d'excellence" pour l'élaboration de plans d'intervention en cas de catastrophe dans la région. Il a été recommandé d'établir une étroite coordination avec l'Agence des États-Unis pour le développement international et le Ministère de l'agriculture des États-Unis, particulièrement aux fins des évaluations des besoins.
155. Un autre membre a appelé l'attention sur le fait que le PAM devait atteindre toutes les personnes dans le besoin. Certains ont appuyé le rôle que pouvait jouer en matière de formation et de renforcement des capacités et en particulier en ce qui concerne l'élaboration d'une stratégie visant à réduire les risques au minimum, notamment en élaborant des plans d'intervention en cas d'urgence, des systèmes d'alerte rapide et des programmes d'intervention.

Rapports d'évaluation

⇒ **Rapport résumé de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays—El Salvador (1998–2002) (2002/EB.3/37)**

156. Le Conseil s'est félicité de la qualité du rapport d'évaluation et a observé avec satisfaction que le nouveau SSP élaboré pour El Salvador reflétait les principales conclusions et recommandations de l'évaluation.
157. Pendant le débat, le Conseil a mis en relief plusieurs questions clés évoquées dans le rapport d'évaluation, et notamment: le lien entre les activités de développement et les activités d'urgence; les effets de synergie entre le programme de pays et l'IPSR régionale; et le rôle joué par l'ACV dans le ciblage des nouvelles activités prévues par le programme de pays.



158. Le Conseil a regretté que, faute de ressources supplémentaires, la troisième activité prévue par le programme de pays ne puisse pas être réalisée. Les activités vivres-contre-travail tendant à réduire le risque de catastrophes naturelles ont été jugées essentielles dans un pays exposé aux catastrophes comme El Salvador.

PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION EUROPE ORIENTALE

159. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe de l'Est (ODR) a donné un aperçu rapide des opérations dans la région en faisant observer que le Programme avait mené à bien et terminé ses interventions au Kosovo et dans l'Ex-République yougoslave de Macédoine. Au Kosovo, la reprise économique avait permis à la plupart des habitants de couvrir eux-mêmes leurs besoins alimentaires de base, tandis qu'en Macédoine, l'aide aux réfugiés avait été prise en main par le HCR lorsque le nombre de réfugiés était tombé au dessous de 5 000. Le Directeur régional a ajouté que le bureau travaille en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, dans la Fédération de Russie, en Géorgie et en République fédérale de Yougoslavie. Tous les pays, à l'exception de la Fédération de Russie où une opération d'urgence est en cours en faveur des victimes du conflit de Tchétchénie, bénéficient d'IPSR. L'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie sont classés parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier. Les opérations d'Azerbaïdjan et de la Fédération de Russie comportent un volet d'alimentation scolaire. En République fédérale de Yougoslavie, le PAM fournit une assistance aux réfugiés particulièrement vulnérables jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées pour eux. Le nombre total de personnes recevant une aide s'établit aux environs de 1,25 millions. L'IPSR 10211.0 pour la Géorgie a été présentée au Conseil d'administration pour approbation. Cette intervention, qui doit toucher 209 500 bénéficiaires prévoit la distribution de rations alimentaires de base aux réfugiés Tchétchènes et aux ménages les plus vulnérables des villages où des activités vivres-contre-travail ont été lancées mais où il n'y a pas de personnes valides pour y participer. Quelque 70 pour cent des ressources devaient être consacrés aux activités de relèvement (mobilisation des communautés pour la création d'actifs et la protection de l'environnement dans le cadre d'activités vivres-contre-travail). Le PAM devait faire participer les autorités locales et d'autres partenaires comme des ONG à la mise en œuvre de cette IPSR.

Questions opérationnelles

⇒ *Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Géorgie 10211.0 (2002/EB.3/38)*

160. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'aide apportée par le PAM dans la région du Caucase, et a remercié le Secrétariat de sa collaboration. En ce qui concerne l'IPSR, le consensus s'est fait sur l'importance du ciblage de l'aide du PAM sur les personnes les plus vulnérables dans cinq régions de Géorgie. Il a été suggéré que le PAM suive la situation dans les régions qui n'étaient pas ciblées, vu que la situation dans les zones rurales s'aggravait. Les investissements faits dans la relance de l'agriculture ont été jugés positifs. Un représentant a demandé ce qu'il en était de la coopération locale du PAM avec la FAO. Le Secrétariat a fait observer que, comme il n'y avait pas de représentation locale de la FAO en Géorgie, cette collaboration s'exerçait principalement dans le cadre de missions conjointes, comme cela avait été le cas lors de l'évaluation des effets de la sécheresse deux ans plus tôt.



161. Le Conseil a estimé que l'élément secours de l'IPSR était pleinement justifié, et il a estimé que les soupes populaires étaient un bon mécanisme pour atteindre les personnes les plus vulnérables. Une question a été posée au sujet de la ration fournie aux réfugiés tchéchènes, qui est légèrement inférieure à celle prévue pour les activités VCT et pour les bénéficiaires vulnérables des villages concernés par les activités VCT qui ne disposent pas d'une source de main-d'oeuvre. Il a été expliqué que les réfugiés tchéchènes recevant par ailleurs une aide alimentaire du HCR, la ration fournie par le PAM n'était qu'un complément, et donc de taille réduite. Une autre question a été posée sur le suivi consécutif aux distributions d'aide alimentaire aux réfugiés tchéchènes. Le Secrétariat a répondu que le HCR et le PAM étaient associés dans cette tâche, qui était menée chaque fois que la sécurité le permettait.
162. Le Conseil s'est aussi enquis des achats locaux de produits alimentaires. Il a été observé que bien que le bureau de pays ait souvent tenté de procéder à des achats locaux, les prix des céréales n'étaient pas concurrentiels, et les produits n'étaient disponibles qu'en petites quantités.
163. Un représentant a observé que le libellé du paragraphe 2 du document présentait certaines connotations politiques négatives, qu'il conviendrait d'éviter à l'avenir. Il a été pris note de cette observation.

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Projet de développement approuvé par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002—Cambodge 10170.0 (2002/EB.3/39)

164. Le Conseil a pris note, dans le document WFP/EB.3/2002/10-A, du projet de développement approuvé par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 (2002/EB.3/40)

165. Le Conseil a pris note, dans le document WFP/EB.3/2002/10-B, des augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 (2002/EB.3/41)

166. Le Conseil a pris note, dans le document WFP/EB.3/2002/10-D + Corr.1, des augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par le Directeur exécutif entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1er janvier et le 30 juin 2002 (2002/EB.3/42)

167. Le Conseil a pris note, dans le document WFP/EB.3/2002/10-E, des opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.



QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURES

Programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2003–2004 (2002/EB.3/43)

168. Suite aux discussions qui se sont tenues pendant la session, le Conseil a approuvé les modifications et inclusions au programme de travail provisoire du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2003–2004, telles que détaillées ci-après, et reconnu dès sa présentation, que le programme de travail était un "document vivant" qui demanderait à être adapté tout au long de l'exercice biennal en question:
169. À la première session ordinaire de 2003:
- un document exposant en détail le programme de travail et le plan annoté pour l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme;
 - le programme de travail du Commissaire aux comptes, qui comporterait les modalités de l'activité redditionnelle sur les questions de gestion;
 - l'augmentation budgétaire pour le projet de développement en Côte d'Ivoire 3358.02, dont la présentation avait été reportée, serait soumise pour approbation.
170. À la session annuelle de 2003:
- le document intitulé "Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats" serait présenté à cette session et non pas à la première session ordinaire de 2003, tout comme les plans et budgets d'exécution du suivi et de l'évaluation;
 - le rapport final sur l'examen des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme, qui comporterait le système et les procédures de reclassement des coûts AAP dans la catégorie des CAD;
 - le rapport financier général, qui comprendrait des informations sur l'utilisation des soldes des projets clos, l'état des soldes de trésorerie et des placements, ainsi que le modèle standard de rapport du Directeur exécutif sur les réductions des coûts ou dérogations à leur application (articles XII.4 et XIII.4) du Règlement général.
 - Les politiques et procédures pour le fonds d'équipement et le compte de péréquation AAP;
 - dans le Plan stratégique pour 2004–2007, l'inclusion d'une approche pour l'établissement du budget à base zéro, d'un schéma du Plan de gestion pour 2004–2005 (qui serait présenté à la troisième session ordinaire de 2003);
 - dans la composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) soumis au Conseil chaque année, l'inclusion d'une politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres, soumise au Conseil pour examen.
171. À la troisième session ordinaire de 2003:
- le Conseil examinerait un document sur la question des fonctions de contrôle du PAM;
 - le Conseil discuterait de la participation du PAM au processus d'appels communs.
172. Suite à la décision prise lors de la présente session sur l'harmonisation des programmes et des processus de programmation dans le contexte du cycle des programmes du PAM, la deuxième session ordinaire aurait lieu la semaine suivant la session annuelle pour examiner



les Schémas de programme de pays (*n.b.* le titre de ces documents doit encore être déterminé par le Groupe des Nations Unies pour le développement).

173. Les questions concernant l'élargissement de la base des ressources du PAM, la participation du secteur privé et les activités de plaidoyer seraient traitées dans le cadre des prochaines consultations sur le Plan stratégique.
174. Le Groupe directeur sur la gouvernance aborderait, entre autres questions, la simplification du système d'établissement des rapports financiers et l'approbation *a posteriori* du Conseil d'administration.

QUESTIONS DIVERSES

Rapport sur la visite effectuée à Cuba par les membres du Conseil d'administration du PAM (2002/EB.3/46)

Rapport sur la visite effectuée en Haïti par les membres du Conseil d'administration du PAM (2002/EB.3/47)

175. Le Conseil a pris note de ces deux rapports et des commentaires émis par les membres du Conseil qui avaient participé aux visites en Haïti et à Cuba en juin 2002. On a mentionné la recommandation formulée par les membres du Conseil qui se sont rendus en Haïti selon laquelle des efforts devaient être menés pour élargir le nombre des donateurs et accroître leur contribution afin de permettre la mise en œuvre intégrale du programme de pays en Haïti et de ses activités complémentaires. Certains membres ont appelé l'attention du Conseil sur la nécessité d'améliorer l'impact du programme d'alimentation scolaire en fournissant du matériel pédagogique (par exemple, manuels, papier, crayons) afin que le volet Renforcement des capacités du programme gagne en efficacité. Les membres qui ont visité Cuba se sont félicités des bonnes relations de travail existant entre le PAM et les autorités gouvernementales, et ont confirmé que les projets bénéficiant de l'aide du PAM exécutés dans le pays avaient un impact concret sur l'état nutritionnel de la population vulnérable dans les cinq provinces orientales.

Mémorandum d'accord entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial—Juillet 2002 (2002/EB.3/48)

176. Le Secrétariat a informé le Conseil que le PAM et le HCR avait signé un nouveau mémorandum d'accord en juillet 2002. Cette nouvelle version apportait une amélioration à l'accord de partenariat déjà satisfaisant entre le PAM et le HCR qui avait permis l'établissement d'une collaboration étroite entre les deux organisations dans le cadre de nombreuses opérations. L'un des traits saillants de la coopération était l'accord selon lequel le PAM assumerait la responsabilité de la distribution des vivres aux réfugiés dans cinq pays, à titre de projet pilote, et que l'expérience ainsi acquise serait ensuite passée en revue. À ce jour, le PAM et le HCR avaient convenu de mettre en œuvre ce projet pilote au Pakistan, en Ouganda et en Sierra Leone. Le choix des deux autres pays était toujours débattu. Le Conseil n'a demandé aucun éclaircissement ni posé aucune question à ce sujet.

